



REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
Office Burundais pour la Protection de l'Environnement

SIXIEME RAPPORT DU BURUNDI A LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE



Bujumbura, décembre 2018

TABLE DES MATIERES

Acronymes et abréviations	ii
Partie I. Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national	1
Partie II. Mesures de mise en œuvre prises, évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux.....	12
Partie III. Evaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national	25
Partie IV. Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque objectif d’Aichi pour la biodiversité mondiale.....	77
Partie V. Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes (cette partie du rapport est facultative)	112
Partie VI. Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales (cette partie du rapport est facultative).....	112
Partie VII. Mise à jour du profil du pays en matière de biodiversité.....	112

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ABN	: Association Burundaise pour la Protection de la Nature
ACVE	: Action Ceinture Verte pour l'Environnement
AP	: Aire Protégée
APA	: Accès et Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques
BAD	: Banque Africaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
BIOPAMA	: Biodiversity and Protected Areas Management
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CDN	: Contribution Déterminée au niveau National
CIPV	: Convention Internationale sur la Protection des Végétaux
CITES	: Convention Internationale sur le commerce des espèces sauvages menacées d'extinction
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CHM	: Centre d'échange d'information sur la biodiversité
CTB	: Comité Technique de Biodiversité
DPV	: Direction de Protection des Végétaux
EAC	: East African Community
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
ENS	: Ecole Normale Supérieure
ERAIFT	: Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrées des Forêts et Territoires Tropicaux
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FPFPB	: Fédération des Pêcheurs et Fournisseurs du Poisson au Burundi
GEF	: Global Environment Facility
GES	: Gaz à Effet de Serre
GIZ	: Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICIPE	: International Centre of Insect Physiology and Ecology
INECN	: Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
IRAZ	: Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique
IRRI	: International Rice Research Institute
LVEMP II	: Lake Victoria Environment Project, phase II
M	: Mètre
MINEAGRIE	: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
N°	: Numéro
OBPE	: Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
ODD	: Objectif de Développement Durable
OFAC	: Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
PADZOC	: Projet d'Aménagement Durable des Zones Caféicoles
PAIOSA	: Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole du Burundi
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PAP	: Paysage Aquatique Protégé
PCDC	: Plan Communal de Développement Communautaire
PNLAE	: Programme National de lutte anti-érosive
PFNL	: Produit Forestier Non Ligneux
PGES	: Plan de Gestion Environnemental et Social

PIB	: Produit Intérieur Brut
PNB	: Plan National de Développement
PNK	: Parc National de la Kibira
PNR	: Parc National de la Ruvubu
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRPR	: Projet de Restauration des Paysages et de Résilience
RDC	: République Démocratique du Congo
REDD+	: Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RAPAC	: Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
REJEFAC	: Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale
REPAR	: Réseau des Parlementaires pour la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
RNF	: Réserve Naturelle Forestière
RPP	: Readiness Preparation Proposal
RTNB	: Radio Télévision Nationale
SNPAB	: Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité
Sc.	: Scientifique
SOSUMO	: Société Sucrière de Moso
UB	: Université du Burundi
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WOCAT	: World Overview of Conservation Approaches and Technologies

Partie I. Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national

I. Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national

Mon pays a adopté des objectifs nationaux pour la biodiversité ou souscrit à des engagements équivalents en accord avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

ou

Mon pays n'a pas adopté d'objectif national pour la biodiversité et il rend compte des progrès accomplis en utilisant les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité comme référence. (passez à la partie II. Dans la partie III, les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité devraient être utilisés pour les besoins du présent rapport comme objectifs nationaux et les progrès accomplis devraient être évalués en vue de la réalisation de ces objectifs dans le contexte national.)

Objectif national 1: D'ici à 2017, toutes les parties prenantes, y compris les décideurs, les communautés locales et autochtones sont conscientes de la valeur de la diversité biologique, des risques qu'elle encourt et imprégnées des mesures et des pratiques qu'elles doivent prendre pour la conserver et l'utiliser durablement.

Fondement de cet objectif national

Ayant constaté le manque du programme et d'outils de communication, d'éducation, de sensibilisation et d'échange d'information sur la biodiversité mais aussi l'ignorance des meilleures pratiques de la conservation de la biodiversité et la culture de conservation non encrée dans les mentalités des burundais, le Burundi a mis en priorité cet objectif.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 2: D'ici à 2016, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies, plans et programmes nationaux, sectoriels et locaux de développement et de lutte contre la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux.

Fondement de cet objectif national

Ayant remarqué la faible implication de différents secteurs dans la conservation de la biodiversité mais également le faible niveau de valorisation des biens et services fournis par les écosystèmes, le pays a trouvé la nécessité de prioriser cet objectif pour arriver à bien conserver la biodiversité.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 3: *D'ici à 2018, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont réduites progressivement, afin d'atteindre un niveau minimum des impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont identifiées, vulgarisées et appliquées.*

Fondement de cet objectif national

Partant de la persistance des projets de développement à effets pervers sur la biodiversité, le Burundi a senti le besoin d'entreprendre des actions visant à identifier et éliminer progressivement toutes les incitations nuisibles à la biodiversité sur tout le territoire national et ce, pour une conservation durable de la biodiversité.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 4: *D'ici à 2020 au plus tard, le Gouvernement burundais, les entreprises, les partenaires de développement et autres parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures et ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.*

Fondement de cet objectif national

Pour faire face à la production et à la consommation abusive des ressources naturelles, le pays a senti le besoin de mener des actions en rapport avec l'établissement des données fiables sur l'état des ressources naturelles mais aussi l'élaboration et l'application des plans d'exploitation de ces ressources pour leur utilisation rationnelle.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 5: *D'ici à 2015, le rythme de dégradation et de fragmentation des habitats naturels, y compris les forêts et les marais est sensiblement réduit et ramené à près de zéro.*

Fondement de cet objectif national

Suite à la gestion inappropriée des aires protégées et à la dégradation progressive de la biodiversité, le Burundi a senti la nécessité d'élaborer des plans de gestion et d'aménagement des aires protégées et, concevoir et appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la biodiversité est appauvrie.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 6: *D'ici à 2016, tous les stocks de poissons et autres ressources biologiques aquatiques sont inventoriés et l'état des espèces est connu, des plans et de mesures de récolte contrôlée sont mis en place et appliqués pour éviter la surpêche et faciliter la reconstitution des espèces épuisées ou menacées.*

Fondement de cet objectif national

Partant de la surexploitation des ressources halieutiques, des activités de pêche irrationnelle et la biopiraterie, de l'ignorance de l'évolution des plantes en usage des marais, le pays a senti la nécessité de faire des inventaires de stock de poissons mais aussi la cartographie des étendues et la distribution des plantes des marais en usage.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 7: *D'ici à 2016, toutes les étendues et les ressources végétales et faunistiques des écosystèmes forestiers sont inventoriées et l'état des espèces est connu; des plans de prélèvement durable sont mis en place et appliqués pour éviter l'épuisement des espèces et faciliter la reconstitution des écosystèmes vulnérables.*

Fondement de cet objectif national

Ayant constaté l'insuffisance des connaissances sur les étendues et la distribution des ressources biologiques forestières, l'inexistence du programme de leur domestication et le manque d'une réglementation des prélèvements des espèces des plantes et faunes, le pays a senti le besoin de connaître l'état des espèces, d'élaborer les plans de leur prélèvement, l'initier la domestication de ces dernières.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 8: *D'ici à 2018, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont précisées dans des plans directeurs provinciaux et communaux d'aménagement du territoire et gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.*

Fondement de cet objectif national

Cet objectif est fondé sur le besoin pour le pays de parvenir à assurer la conservation de la biodiversité à travers l'élaboration et la mise en application des plans d'affectation des terres.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 9: *D'ici à 2018, la pollution des eaux et des sols notamment celle causée par les engrais chimiques, les pesticides et les eaux usées, est évaluée avec des outils appropriés et ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les écosystèmes et les espèces.*

Fondement de cet objectif national

Cet objectif est fondé sur la nécessité pour le pays de réduire progressivement l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques qui ont un impact sur la biodiversité mais aussi d'identifier et de dépolluer les sites connus comme pollués avec des outils appropriés.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 10: *D'ici à 2015, les étendues des espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction sont identifiées, des mesures pratiques et une loi appropriée sont mises en place pour contrôler et éradiquer les espèces les plus dangereuses.*

Fondement de cet objectif national

Ayant constaté la prolifération des espèces exotiques envahissantes presque partout sur le territoire national, cet objectif est fondé sur le besoin du pays de renforcer ses capacités de contrôler les mouvements de ces espèces afin de les éradiquer ou les réduire au minimum.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 11: *D'ici à 2015, au moins 10% des zones terrestres et d'eaux intérieures notamment le lac Tanganyika, y compris les zones spéciales riches en biodiversité et présentant d'importants services écosystémiques, sont conservées et reliées en réseaux d'aires protégées écologiquement représentatifs, d'ici à 2018, gérées efficacement et équitablement et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et aquatiques.*

Fondement de cet objectif national

Cet objectif est fondé sur le fait que les zones terrestres et aquatiques élevées en aires protégées restent très faibles par rapport à la superficie du pays et ces aires ne sont pas reliées en réseaux d'aires protégées écologiquement représentatifs, d'où le besoin de les élever à 10 %.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 12: *D'ici à 2015, les espèces menacées sont connues et classées suivant les degrés de menace, leur état de conservation est amélioré pour éviter leur extinction et faciliter leur reconstitution.*

Fondement de cet objectif national

Cet objectif est fondé sur le fait qu'au Burundi, les espèces menacées restent peu connues pour éviter leur extinction et faciliter leur reconstitution.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
 National/fédéral
 Infranational

Objectif national 13: *D'ici à 2015, un système de monitoring de la dynamique de la biodiversité nationale est en place et fonctionnel pour suivre l'état et les tendances des habitats, des populations et des espèces*

Fondement de cet objectif national

Ayant remarqué l'absence d'un système de suivi de la dynamique de la biodiversité, l'objectif est fondé sur le besoin de pouvoir maîtriser l'évolution des habitats, des populations et des espèces.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational

Objectif national 14: *D'ici à 2016, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et des parents sauvages, y compris celle des espèces à valeur socio-économique ou culturelle indéniable, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique.*

Fondement de cet objectif national

Cet objectif est fondé sur le besoin pour le pays de sauvegarder les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en danger et les connaissances traditionnelles y associées et ainsi éviter l'érosion génétique.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational

Objectif national 15: *D'ici à 2015, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, les ressources halieutiques et les ressources forestières, sont restaurés, sauvegardés et gérés de manière à garantir des systèmes de développement et le bien-être des femmes, des communautés locales et des Batwas, des populations pauvres et vulnérables.*

Fondement de cet objectif national

Cet objectif est fondé sur la nécessité pour le pays d'améliorer les connaissances sur les biens et services fournis par les écosystèmes, de restaurer et sauvegarder les écosystèmes fournissant ces biens et services et de les gérer durablement.

<p>Niveau d'application:</p> <p><input type="checkbox"/> Régional/multilatéral <input checked="" type="checkbox"/> National/fédéral <input type="checkbox"/> Infranational</p>
<p>Objectif national 16: <i>D'ici à 2017, la contribution de la biodiversité nationale aux stocks de carbone est évaluée et des mesures pour son amélioration sont prises notamment par le renforcement de la résilience des écosystèmes et la restauration de ceux dégradés.</i></p>
<p>Fondement de cet objectif national</p> <p>L'objectif est fondé sur le besoin du pays d'améliorer les connaissances sur la contribution de la biodiversité au stock de carbone mais aussi pour le renforcement de la résilience des écosystèmes et la restauration de ceux dégradés.</p>
<p>Niveau d'application:</p> <p><input type="checkbox"/> Régional/multilatéral <input checked="" type="checkbox"/> National/fédéral <input type="checkbox"/> Infranational</p>
<p>Objectif national 17: <i>D'ici à 2015, les connaissances sur les enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation sont améliorées, le Protocole de Nagoya est ratifié et une loi nationale y relative est en vigueur.</i></p>
<p>Fondement de cet objectif national</p> <p>Cet objectif est fondé sur la nécessité de connaître les enjeux du Protocole de Nagoya afin de faciliter l'accès aux ressources génétiques du pays et ainsi parvenir à valoriser à juste titre les ressources génétiques du pays à travers le partage équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques.</p>
<p>Niveau d'application:</p> <p><input type="checkbox"/> Régional/multilatéral <input checked="" type="checkbox"/> National/fédéral <input type="checkbox"/> Infranational</p>
<p>Objectif national 18: <i>D'ici 2013, le Burundi a commencé à mettre en œuvre sa Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la biodiversité en tant qu'instrument de politique nationale et a mis en place des mécanismes participatifs pour le suivi de sa mise en œuvre et son actualisation régulière.</i></p>

Fondement de cet objectif national

L'objectif est fondé le besoin de mettre en œuvre la SNPAB à travers une planification participative.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational

Objectif national 19: *D'ici à 2016, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que leur utilisation traditionnelle durable, sont respectées et protégées sur base des dispositions légales nationales élaborées d'une manière participative et intégrant des obligations internationales en vigueur.*

Fondement de cet objectif national

L'objectif est fondé sur le fait qu'il existe au niveau national des connaissances traditionnelles qui ont été utilisées depuis des siècles qui risquent de disparaître s'elles ne sont pas respectées et protégées.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational

Objectif national 20: *D'ici 2015, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la biodiversité sont améliorées et appliquées.*

Fondement de cet objectif national

L'objectif est fondé sur le besoin du pays d'améliorer les connaissances et les technologies associées à la biodiversité, ceci dans le but de faciliter la mise en œuvre de la SNPAB à travers un programme stratégique de recherche en biodiversité.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational

Objectif national 21: *D'ici à 2018, les informations sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les innovations, les technologies et les meilleures pratiques sur la biodiversité sont collectées, largement partagées et transférées.*

Fondement de cet objectif national

L'objectif est fondé sur le besoin du pays de renforcer ses capacités en matière d'échange d'information sur la biodiversité, de transfert de technologie et des connaissances dans le domaine de la biodiversité.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational

Objectif national 22: *D'ici 2015, le Burundi adopte une stratégie d'investissement et de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la biodiversité.*

Fondement de cet objectif national

L'objectif est fondé sur le renforcement de la mise en œuvre de la SNPAB à travers la mise en place d'un mécanisme approprié de financement pour appuyer son exécution.

Niveau d'application:

- Régional/multilatéral
- National/fédéral
- Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

Pour notre pays, tous les objectifs nationaux ont des liens directs avec les objectifs d'Aichi. Cependant, notre pays n'est pas concerné par l'objectif d'Aichi n°10 dans la mesure où il n'a pas d'accès aux océans et mers.

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

<input checked="" type="checkbox"/> 1	<input checked="" type="checkbox"/> 6	<input checked="" type="checkbox"/> 11	<input checked="" type="checkbox"/> 16
<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 7	<input checked="" type="checkbox"/> 12	<input checked="" type="checkbox"/> 17
<input checked="" type="checkbox"/> 3	<input checked="" type="checkbox"/> 8	<input checked="" type="checkbox"/> 13	<input checked="" type="checkbox"/> 18
<input checked="" type="checkbox"/> 4	<input checked="" type="checkbox"/> 9	<input checked="" type="checkbox"/> 14	<input checked="" type="checkbox"/> 19
<input checked="" type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 10	<input checked="" type="checkbox"/> 15	<input checked="" type="checkbox"/> 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants

<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 11	<input type="checkbox"/> 16
<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 12	<input type="checkbox"/> 17
<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 13	<input type="checkbox"/> 18
<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 14	<input type="checkbox"/> 19
<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 15	<input type="checkbox"/> 20

ou

L'objectif national n'a pas d'Objectif d'Aichi pour la biodiversité correspondant ou a trait à d'autres parties du Plan stratégique pour la diversité biologique

Autres informations pertinentes

Le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPAB) a suivi quatre principales étapes:

- premièrement, il a été procédé au lancement de trois études pour dégager un état des lieux sur la biodiversité et évaluer les causes et les conséquences de la perte de biodiversité, mettre en relief la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques et leur contribution au bien-être humain;
- deuxièmement, il y a eu l'identification des principales parties prenantes ayant la mainmise sur la biodiversité. Ces parties prenantes ont été ainsi invitées dans un atelier national de sensibilisation tenu le 21 août 2012. C'est dans cet atelier qu'une liste de tous les intervenants a été complétée et validée et que leur rôle dans le développement de la SNPAB a été précisé. Sur base des menaces et des causes de la dégradation de la biodiversité, les participants ont été également invités à identifier les secteurs les plus concernés, marquant ainsi la première étape d'identification des secteurs d'intégration;
- troisièmement, six consultations sectorielles ont été organisées et ont ciblé: (i) les acteurs des aires protégées; (ii) les acteurs du secteur de l'agrobiodiversité; (iii) les acteurs du secteur de l'environnement; (iv) les communautés locales et autochtones; (v) la Société civile (les associations nationales et les Organisations Non Gouvernementales œuvrant en matière de la protection de l'environnement) ; (vi) les décideurs et les bailleurs de fonds. Les consultations visaient à identifier et valider toutes les causes de dégradation de la biodiversité et définir les objectifs nationaux, les principes et les principales priorités de la SNPAB. Ces objectifs nationaux ont été ainsi validés au cours d'un atelier national du 11 novembre 2012;
- quatrièmement, il a fallu formuler la SNPAB sur base des études élaborées, des objectifs nationaux et des résultats de consultations et la soumettre à l'atelier national pour validation en février 2013 avant son adoption.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/strategie-nationale-et-plan-d-action-sur-la-biodiversite-seconde-generation/strategie-nationale-et-plan-d-action-finale.pdf>

Partie II. Mesures de mise en œuvre prises, évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux

Afin de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action nationaux sur la Biodiversité, le Burundi a pris 5 mesures suivantes:

Mesure 1: *Gestion des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité à travers l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à tous les niveaux*

A travers cette mesure, le Burundi entendait développer une prise de conscience de toutes les parties prenantes, y compris les décideurs sur l'importance de la biodiversité et susciter leur engagement ferme et leur participation à l'action de lutte contre la dégradation de la biodiversité. Il était également question que tous les secteurs, surtout les départements ministériels, intègrent les préoccupations nationales sur la biodiversité dans leurs politiques, plans et programmes de développement. L'implication de tous les acteurs nécessitait un cadre de collaboration et de coordination efficace.

Compte tenu de la situation de pauvreté du pays, il fallait accompagner ces actions en mettant en place des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et bannir les incitations négatives notamment en renforçant les études d'impacts environnementaux et les meilleures pratiques dans la production et la consommation des ressources naturelles.

Veillez indiquer, pour la mesure de mise en œuvre, à quel(s) objectif(s) national/nationaux ou Objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité elle contribue

Mesure prise	Objectifs nationaux	Objectifs d'Aichi
Gestion des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité à travers l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à tous les niveaux	1, 2, 3 et 4	1, 2, 3 et 4

Évaluation de l'efficacité de la mesure de mise en œuvre prise pour obtenir les résultats souhaités

- La mesure a été efficace
 La mesure a été en partie efficace
 La mesure a été inefficace
 Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus

- Le choix a été guidé par le niveau de réalisation des activités prévues pour atteindre les objectifs fixés pour la mise en œuvre de cette mesure.
- L'outil utilisé pour l'évaluation de cette efficacité est le document d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNPAB 2013-2020.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/indicateurs-pour-la-snpab.pdf>

Autres informations pertinentes, notamment des études de cas illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

Les études suivantes ont été réalisées:

- étude sur la tendance des indicateurs des valeurs des services écosystémiques (2017);
- étude sur les services écosystémiques pour la survie de la population et de la croissance économique nationale (2014);
- stratégie de paiement des services écosystémiques des PN Kibira et Ruvubu (2016);
- études d'identification des sites dégradés et leurs systèmes de réhabilitation du Parc National de la Kibira (2015);
- dix études de référence pour le suivi de la dynamique des habitats élaborées (4 études pour les 4 secteurs du PNK: Mabayi, Teza, Rwegura et Musigati; 4 études pour les 4 secteurs du PNR: Rives gauche I et II, Rives droite I et II; 2 études pour les deux secteurs du PN Rusizi: Delta et Palmeraie (2015 et 2016);
- études d'identification des sites dégradés et leurs systèmes de réhabilitation du Parc National de la Rusizi (2014);
- étude sur l'Analyse environnementale pays (2016);
- étude de la distribution d'*Eremospatha haullevilleana* (rotin) et essai de sa domestication au Burundi (2016);
- inventaire, cartographie et caractérisation des peuplements d'*Oldeania alpina* du Parc National de la Kibira (2018);
- étude d'évaluation du stock d'arbres sur pied du *Prunus africana* au Burundi en vue de son exploitation durable (2014).

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/recherches-en-cours>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise:

- **Obstacles:**

En se basant sur les résultats d'évaluation de l'état de mise en œuvre de la SNPAB, un certain nombre d'obstacles et de besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise ont été identifiés:

- faible niveau de sensibilisation et d'appropriation de toutes les questions liées à la conservation de la biodiversité dans toutes les couches de la population;
- faible niveau d'intégration des questions de biodiversité dans les politiques, programmes et plans sectoriels;
- existence des activités de développement à effets pervers et un niveau bas des incitations positives pour la préservation de la biodiversité;
- persistance des systèmes irrationnels de consommation des ressources naturelles;
- insuffisance de moyens financiers pour le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

➤ **Besoins:**

- diversification, multiplication et vulgarisation des outils de communication, information et éducation selon les groupes cibles;
- poursuite du processus d'intégration des questions de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans sectoriels;
- renforcement des capacités pour le suivi des PGES dans tous les projets de développement;
- renforcement des capacités pour l'élaboration des plans d'exploitation rationnelle des ressources naturelles.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/strategie-nationale-et-plan-d-action-sur-la-biodiversite-seconde-generation/strategie-nationale-et-plan-d-action-finale.pdf>

Mesure 2: Réduction des pressions directes exercées sur la biodiversité et les ressources biologiques

Sous cette mesure, le Burundi avait l'ambition d'améliorer les connaissances et de mettre en place les outils et les techniques efficaces pour réduire et si possible stopper les pressions exercées sur la biodiversité. Cela comprenait des plans, des lois, des meilleures pratiques et des technologies pour inverser la tendance de dégradation de la biodiversité. Des interventions de renforcement des capacités étaient également nécessaires notamment pour la maîtrise de toute sorte de pollution, la gestion des stocks des ressources halieutiques et forestières, mais également le contrôle des espèces exotiques envahissantes.

Veillez indiquer, pour la mesure de mise en œuvre, à quel(s) objectif(s) national/nationaux ou Objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité elle contribue

Mesure prise	Objectifs nationaux	Objectifs d'Aichi
Réduction des pressions directes exercées sur la biodiversité et les ressources biologiques	5, 6, 7, 8, 9 et 10	5, 6, 7, 8 et 9

Évaluation de l'efficacité de la mesure de mise en œuvre prise pour obtenir les résultats souhaités

- La mesure a été efficace
 La mesure a été en partie efficace
 La mesure a été inefficace
 Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus

- Le choix a été guidé par le niveau de réalisation des activités prévues pour atteindre les objectifs fixés pour la mise en œuvre de cette mesure.
- ➡ L'outil utilisé pour l'évaluation de cette efficacité est le document d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNPAB 2013-2020.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/indicateurs-pour-la-snpab.pdf>

Autres informations pertinentes, notamment des études de cas illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

Les études suivantes ont été réalisées:

- étude de la distribution des marais à *Cyperus latifolius* (urukangaga), espèce, menacée d'extinction au Burundi (2018);
- étude des tendances de la biodiversité, des espèces et des écosystèmes fournissant les services écosystémiques (2016);
- étude sur la situation des espèces envahissantes au Burundi (2017).

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/recherches-en-cours>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise:

➤ **Obstacles:**

- insuffisance d'outils et de connaissances pour maîtriser le rythme de dégradation de la biodiversité et de son habitat;
- insuffisance des capacités humaines et financières pour la connaissance et la gestion des ressources biologiques notamment les stocks des poissons et des crustacés;
- manque d'un plan national d'occupation et d'aménagement du territoire;
- insuffisance des capacités humaines, matérielles et financières pour l'évaluation, la maîtrise et la réduction de la pollution;
- absence de cadre légal pour réglementer les espèces exotiques envahissantes et leur mouvement transfrontalier;
- insuffisance des capacités humaines et financières pour maîtriser les espèces exotiques envahissantes et leur mouvement transfrontalier;
- faible niveau de sensibilisation sur l'existence et les effets pervers des espèces exotiques envahissantes sur l'environnement.

➤ **Besoins:**

- Renforcement des capacités humaines et matérielles pour faire face aux facteurs de dégradation de la biodiversité et de son habitat;
- Renforcement des capacités humaines et matérielles pour la connaissance et la gestion des stocks des poissons et des crustacés constituant les pêcheries;
- création des partenariats au niveau régional et international pour une mise en place d'une coopération technique et scientifique afin d'améliorer les connaissances et la gestion des ressources biologiques;
- actualisation et mise en œuvre les schémas d'aménagement du territoire selon les zones écologiques;
- mise à jour des plans d'aménagement des marais selon les zones écologiques;
- renforcement des capacités humaines et matérielles pour l'évaluation, la maîtrise et la réduction de la pollution;
- accélération du processus de mise en place de textes légaux;
- renforcement de la surveillance des mouvements des espèces exotiques envahissantes;
- renforcement des capacités humaines et matérielles dans la cartographie des étendues et dans la détermination du degré d'infestation par des espèces envahissantes.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/strategie-nationale-et-plan-d-action-sur-la-biodiversite-seconde-generation/strategie-nationale-et-plan-d-action-finale.pdf>

Mesure 3: Amélioration de l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Sous cette mesure, le Burundi devrait créer de nouvelles aires protégées dans le but de sauvegarder un ensemble représentatif des écosystèmes terrestres et aquatiques. De plus, il devrait améliorer les connaissances sur l'état et la tendance des espèces des écosystèmes naturels et agricoles afin de prendre des mesures stratégiques de réduction de leur perte. Cela devrait être réalisé notamment en mettant en place un système de suivi de la dynamique des habitats, des populations et des espèces. Le Burundi devrait promouvoir la domestication des espèces autochtones et protéger celles domestiquées ainsi que leurs parents sauvages.

Veillez indiquer, pour la mesure de mise en œuvre, à quel(s) objectif(s) national/nationaux ou Objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité elle contribue

Mesure prise	Objectifs nationaux	Objectifs d'Aichi
Amélioration de l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique	11, 12, 13 et 14	11, 12, 5 et 13

Évaluation de l'efficacité de la mesure de mise en œuvre prise pour obtenir les résultats souhaités

- La mesure a été efficace
- La mesure a été en partie efficace
- La mesure a été inefficace
- Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus

- Le choix a été guidé par le niveau de réalisation des activités prévues pour atteindre les objectifs fixés pour la mise en œuvre de cette mesure.
- ☉ L'outil utilisé pour l'évaluation de cette efficacité est le document d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNPAB 2013-2020.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/indicateurs-pour-la-snpab.pdf>

Autres informations pertinentes, notamment des études de cas illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

Les études suivantes ont été réalisées:

- étude sur la densité et l'écologie des chimpanzés dans le parc national de la Kibira *Pan troglodytes* (2014);
- étude d'identification du paysage aquatique du nord du lac Tanganyika sur le littoral du lac Tanganyika entre Kajaga et Kabezi (2016);
- étude ethnobotanique de domestication de *Dioscorea odoratissima* et *Aframomum angustifolium* du Parc National de la Ruvubu (2017);
- étude sur l'essai de culture d'*Eremospatha haullevilleana* sous les plantations de palmiers à huile à Rumonge (2018).

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/recherches-en-cours>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise:

➤ **Obstacles:**

- inexistence des corridors de connectivité rendant vulnérables les aires protégées et leur biodiversité;
- faible niveau d'intégration de tous les écosystèmes naturels dans le réseau national et transfrontalier d'aires protégées;
- faible connaissance sur l'état et les tendances des habitats, des populations et des espèces dans toutes les aires protégées;
- insuffisance des capacités pour évaluer le statut conservatoire des espèces;
- faible niveau de maîtrise de l'érosion génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage ainsi que leurs parents sauvages.

➤ **Besoins:**

- création des corridors de connectivité entre certaines aires protégées là où c'est possible ;
- création des partenariats pour une collaboration dans la gestion des écosystèmes transfrontaliers;
- amélioration des connaissances sur l'état et les tendances des habitats, des populations et des espèces dans toutes les aires protégées;
- renforcement de la coopération technique et scientifique avec les institutions spécialisées pour évaluer le statut conservatoire des espèces;
- sensibilisation des agri-éleveurs à la conservation du germoplasme;
- renforcement des capacités des banques de gènes, pour ce faire, il faut renforcer les capacités humaines, matérielles, financières et techniques;
- création et maintien des banques de gènes selon les zones agro-écologiques.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/strategie-nationale-et-plan-d-action-sur-la-biodiversite-seconde-generation/strategie-nationale-et-plan-d-action-finale.pdf>

Mesure 4: Valorisation et pérennisation des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

Cette mesure de valoriser et pérenniser les ressources halieutiques et forestières, ainsi que les services fournis par les écosystèmes était un devoir pour le Burundi en faveur des communautés locales (les jeunes, les femmes et d'autres groupes vulnérables) et autochtones (les Batwa) qui en dépendent. Dans cette optique, le Burundi devrait prendre des mesures strictes d'amélioration de la résilience des écosystèmes et des dispositifs opérationnels relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages qui en découlent.

Veillez indiquer, pour la mesure de mise en œuvre, à quel(s) objectif(s) national/nationaux ou Objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité elle contribue

Mesure prise	Objectifs nationaux	Objectifs d'Aichi
Valorisation et pérennisation des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes	15, 16 et 17	14, 15 et 16

Évaluation de l'efficacité de la mesure de mise en œuvre prise pour obtenir les résultats souhaités

- La mesure a été efficace
- La mesure a été en partie efficace
- La mesure a été inefficace
- Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus

- Le choix a été guidé par le niveau de réalisation des activités prévues pour atteindre les objectifs fixés pour la mise en œuvre de cette mesure.
- ➡ L'outil utilisé pour l'évaluation de cette efficacité est le document d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNPAB 2013-2020.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/indicateurs-pour-la-snpab.pdf>

Autres informations pertinentes, notamment des études de cas illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB**Les études suivantes ont été réalisées:**

- étude de base sur l'identification des services écosystémiques et le coût de l'inaction à la protection de la biodiversité (2014);
- étude de la valorisation des Produits Forestiers non Ligneux: productivité des champignons comestibles des forêts claires du Burundi, cas de la Réserve Naturelle Forestière de Rumonge et Paysage Protégé de Gisagara (2015 et 2016);
- étude des interrelations entre les pollinisateurs de la Réserve Naturelle Forestière de Rumonge et ceux des milieux agricoles riverains (2013);
- étude de l'influence du développement séquentiel du milieu écologique sur la diversité des abeilles sauvages pollinisatrices au Burundi (2015);
- étude systématique et écologique des pollinisateurs des écosystèmes de la plaine de l'Imbo-centre, de la crête Congo Nil et de la dépression de Bugesera (2014);
- étude sur l'Analyse intégrée de la vulnérabilité au Burundi: Introduction et Analyse Intégrée de Vulnérabilité face au changement climatique au niveau national (2014);
- étude sur le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du Protocole de Nagoya (2015).

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/recherches-en-cours>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise:**➤ Obstacles:**

- Insuffisance des capacités humaines pour l'évaluation de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes;
- insuffisance d'études sur la valeur économique des services rendus par les écosystèmes;
- insuffisance des capacités humaines et financières pour restaurer et pérenniser les écosystèmes fournissant des services en ressources halieutiques et forestières notamment aux Batwa, aux jeunes et femmes ruraux et aux autres groupes vulnérables;
- manque de capacités pour renforcer la résilience des écosystèmes face aux effets néfastes des changements climatiques et évaluer le pouvoir d'absorption du carbone;

- lenteur dans les procédures d'adoption d'une loi nationale sur l'Accès et Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA);
- manque des capacités sur la négociation en matière d'APA.

➤ **Besoins:**

- renforcement des capacités humaines pour l'évaluation de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes;
- évaluation de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes;
- valorisation des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes;
- renforcement des capacités pour restaurer et pérenniser les écosystèmes fournissant des services en ressources halieutiques et forestières notamment aux Batwa, aux jeunes et femmes ruraux et aux autres groupes vulnérables;
- renforcement de la coopération et des capacités pour améliorer la résilience des écosystèmes face aux effets néfastes des changements climatiques;
- renforcement de la coopération et des capacités pour évaluer le pouvoir de séquestration du carbone;
- plaidoirie auprès des instances habilités pour l'adoption des projets de lois et ordonnances sur APA;
- renforcement des capacités sur la négociation en matière d'APA;
- vulgarisation et diffusion le plus largement possible du Protocole de Nagoya.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/strategie-nationale-et-plan-d-action-sur-la-biodiversite-seconde-generation/strategie-nationale-et-plan-d-action-finale.pdf>

Mesure 5: Renforcement de la mise en œuvre de la SNPAB à travers une planification participative, une gestion efficace des connaissances et un renforcement des capacités

Dans le but d'opérationnaliser la SNPAB, le Burundi devrait adopter la nouvelle stratégie qui était considérée comme un instrument unique de référence en matière de planification de la gestion de la biodiversité. Il devrait ainsi mettre en place un mécanisme de financement et des systèmes efficaces de production, de collecte, d'échange et de communication des connaissances, des informations scientifiques et technologiques pour la gestion de la biodiversité. De plus, des connaissances, des innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales de grande valeur en biodiversité devraient être protégées et valorisées.

Veillez indiquer, pour la mesure de mise en œuvre, à quel(s) objectif(s) national/nationaux ou Objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité elle contribue

Mesure prise	Objectifs nationaux	Objectifs d'Aichi
Renforcement de la mise en œuvre de la SNPAB à travers une planification participative, une gestion efficace des connaissances et un renforcement des capacités	18, 19, 20, 21 et 22	17, 18, 19 et 20

Évaluation de l'efficacité de la mesure de mise en œuvre prise pour obtenir les résultats souhaités

- La mesure a été efficace
 La mesure a été en partie efficace
 La mesure a été inefficace
 Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus

- Le choix a été guidé par le niveau de réalisation des activités prévues pour atteindre les objectifs fixés pour la mise en œuvre de cette mesure.
- L'outil utilisé pour l'évaluation de cette efficacité est le document d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNPAB 2013-2020.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/indicateurs-pour-la-snpab.pdf>

Autres informations pertinentes, notamment des études de cas illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre de la SPANB

Les études suivantes ont été réalisées:

- six études de cas sur certains groupes taxonomiques (araignées, termites des forêts du type miombo, pollinisateurs, mouches des fruits, diplopodes et batraciens);
- contribution à la valorisation et à la domestication de quelques espèces végétales ligneuses indigènes d'Afrique tropicale au Burundi (2017);
- contribution de l'instabilité sociopolitique dans l'anthropisation des paysages au Burundi: dynamique spatiale et biodiversité (2015);

- écologie des termites (Umuswa) et rôle des termitières dans la biodiversité de la forêt claire de type miombo au Burundi – Impact pour la conservation (2016).

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/recherches-en-cours>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise:

➤ **Obstacles:**

- lenteur dans le processus de mise en place du comité national sur les questions de biodiversité suite à une forte mobilité des décideurs;
- insuffisance de prise en compte des connaissances, innovations, pratiques traditionnelles des communautés autochtones dans les activités de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité;
- faible niveau d'information et de vulgarisation de la loi sur la propriété industrielle;
- insuffisance des connaissances sur certaines composantes de la biodiversité;
- peu d'informations sur les données existantes et manque d'un cadre de coordination des recherches sur la biodiversité;
- insuffisance de moyens humains et financiers pour opérationnaliser le Plan Stratégique de Développement et de Renforcement des Capacités dans le domaine de la biodiversité;
- insuffisance des connaissances et des informations scientifiques et technologiques sur la biodiversité;
- insuffisance d'échanges d'informations entre les institutions;
- faible niveau de sensibilisation du public pour la consultation des informations disponibles au CHM Burundi;
- faible niveau de mise en œuvre du plan d'investissement et de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la SNPAB.

➤ **Besoins:**

- plaidoirie pour la mise en place du comité national sur les questions de biodiversité;
- valorisation des connaissances, innovations, pratiques traditionnelles des communautés autochtones dans les activités de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité;
- révision et vulgarisation de la loi sur la propriété industrielle;
- conduite des études approfondies sur les composantes de la biodiversité terrestre et aquatique;
- création d'un cadre formel de collaboration entre les institutions de recherche sur la biodiversité;
- mise en œuvre du plan stratégique de développement et de renforcement des capacités dans le domaine de la biodiversité;
- renforcement des capacités pour améliorer les connaissances et des informations scientifiques et technologiques sur la biodiversité;
- actuation et opérationnalisation des points focaux interinstitutionnels auprès du CHM

Burundi;

- sensibilisation du public pour la consultation et l'utilisation des informations disponibles au CHM Burundi;
- financement de la mise en œuvre du plan d'investissement et de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du SNPAB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/strategie-nationale-et-plan-d-action-sur-la-biodiversite-seconde-generation/strategie-nationale-et-plan-d-action-finale.pdf>

Partie III. Evaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif 1: *D'ici à 2017, toutes les parties prenantes, y compris les décideurs, les communautés locales et autochtones sont conscientes de la valeur de la diversité biologique, des risques qu'elle encourt et imprégnées des mesures et des pratiques qu'elles doivent prendre pour la conserver et l'utiliser durablement.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné:

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation:

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Des outils de sensibilisation des parties prenantes pour la protection des aires protégées et de la biodiversité ont été confectionnés, des ateliers de sensibilisation et de formation ont été animés à l'endroit des différents groupes cibles (Décideurs, administratifs provinciaux et communaux, hommes de la loi, services techniques provinciaux et communaux, communautés riveraines et autochtones, comités d'appui collinaires et communaux et les journalistes) en vue de les conscientiser sur l'importance de la biodiversité et les inviter à prendre des engagements et des mesures efficaces pour sa conservation et sa gestion durable.

Quoique le calendrier soit fixé en 2017, l'objectif n'a pas été atteint totalement. Cependant, des actions de conscientisation continuent au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Il a été difficile d'accéder à certains rapports des différents intervenants en matière de sensibilisation sur la protection de la biodiversité.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Une stratégie de Communication, Education et Sensibilisation du public sur la Biodiversité élaborée en 2014;
- Une stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Echange d'Information sur la Biodiversité 2012-2020 disponible;
- Vingt cinq séances de sensibilisation sur la conservation de la biodiversité animées (Décideurs, administratifs provinciaux et communaux, les hommes de la loi, services techniques provinciaux et communaux, communautés riveraines et autochtones, comités d'appui collinaire et communaux et les journalistes);
- Neuf cent soixante représentants des communautés ont participé aux séances de sensibilisation au niveau national (Rapport du Projet Amélioration de l'efficacité du

- système de gestion des Aires Protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi);
- Trois textes traduits en langue nationale (loi sur les aires protégées avec 2000 exemplaires produits, le code minier et le décret portant interdiction de l'importation, de l'utilisation, de la commercialisation et de l'utilisation des sachets et d'autres emballages en plastique);
 - Dix émissions hebdomadaires en rapport avec la protection de l'environnement animées sur les radios (RTNB, NDERAGAKURA, IZERE FM, RADIO MARIA, REMA FM et RADIO AGAKIZA) soit, quatre cent quatre-vingt émissions par an;
 - Cinq types d'outils confectionnés (posters, dépliants, policy-brief, pancartes et guide):
 - trois sortes de posters de sensibilisation pour les parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu (cinq cent exemplaires produits et affichés dans les bureaux et centres plus fréquentés par la population) et Réserve Naturelle Forestière de Bururi;
 - huit types de dépliants pour les parcs nationaux de la Kibira, Ruvubu et Rusizi, réserves naturelles forestières de Kigwena, Nkayamba, Rumonge, Vyanda et Bururi confectionnés;
 - deux Policy-briefs sur les tendances des écosystèmes, des habitats et des espèces au Burundi confectionnés;
 - un policy-brief à l'endroit des décideurs et administratifs pour la sauvegarde des écosystèmes offrant les biens et services écosystémiques au Burundi confectionné en 2018;
 - cent treize pancartes en rapport avec la biodiversité (soixante-trois à Bururi, cinquante à Kibira et Ruvubu);
 - un guide pour la mise en place des mesures incitatives dans une gouvernance de gestion des Aires Protégées au Burundi élaboré en 2015;
 - trois guides de sensibilisation des parties prenantes (décideurs, administratifs provinciaux et communaux, services techniques provinciaux et communaux, communautés riveraines et autochtones) sur la protection des aires protégées confectionnés en 2016;
 - trois guides de sensibilisation pour les décideurs, chercheurs et les tradipraticiens sur le protocole de Nagoya en matière d'APA confectionnés en 2016;
 - un guide de sensibilisation pour la promotion du tourisme pour les parcs nationaux de la Kibira et de la Ruvubu élaboré en 2017;
 - un guide sur la mise en place des mesures incitatives dans une gouvernance de gestion des Aires Protégées au Burundi produit en 2015;
 - un guide de sensibilisation sur les tendances des écosystèmes, des habitats et des espèces au Burundi élaboré en 2016;
 - un guide de sensibilisation des décideurs au plus haut niveau sur les questions d'intégration de la biodiversité élaboré en 2018;
 - un guide de sensibilisation des parties prenantes pour l'application effective du code forestier et de la nouvelle loi sur les aires protégées élaboré en 2018;
 - un guide de sensibilisation des propriétaires des palmiers à l'huile, des ONGs et des bailleurs pour leur implication effective à la restauration du rotin au Burundi élaboré en 2018;
 - un guide de sensibilisation des décideurs et administratifs pour la valorisation des biens et services fournis par les écosystèmes au Burundi élaboré en 2018
 - Trois niveaux de formation (Ecole fondamentale, Post-fondamentale et Universités)

révisés en y intégrant dans leurs programmes les notions de la protection de l'environnement;

- Deux programmes de formation de master (biologie des organismes et écologie et master en sciences et gestion intégrée de l'environnement) introduits à partir de l'année académique 2017-2018 à l'Université du Burundi.

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

- animation d'un atelier d'engagement des partenaires et de mobilisation de fonds pour la conservation et la gestion durable du système des AP au Burundi;
- célébration chaque année de la journée internationale de la biodiversité; journée internationale de l'environnement, journée nationale de l'arbre, journée internationale des zones humides;
- spots publicitaires;
- huit films documentaires en rapport avec l'environnement réalisés (réhabilitation forêt Bururi; journée mondiale des oiseaux migrateurs 2016 et 2017; la pêche est mon métier, l'environnement est ma vie; la pollution chimique du lac Tanganyika; réalisation du Projet Amélioration de l'efficacité du système de gestion des Aires Protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi; le tourisme; le Tanganyika pleure);
- différentes publications sur la biodiversité (bibliothèques de l'OBPE, des universités et autres institutions de recherches; sites internet);
- code forestier révisé;
- bulletin scientifique sur l'environnement et la biodiversité fonctionnel.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Liens:

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/strategie-communication-finale.pdf>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/strategie-nationale-et-plan-d-action-en-matiere-d-echange-d-informations-sur-la/strategie-nationale-chm.pdf>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projets-2015/projet-vers-une-sensibilisation-effective-pour-une-prise-de-conscience-pour-la>
- <http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pfinstitut/document-aprn-bepb/association-protection-des-ressources-naturelles-pour-le-bien-etre-de-la/axe-1.-relevement-des-capacites-techniques-et-institutionnelles-de-l-aprn-bepb/echange-sur-les-meilleures-approches-et-la-complementarite-de-leurs>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/lois-sur-la-biodiversite-du-burundi/texte-de-lois-meeatu/loi-portant-creation-et-gestion-des-aires-protégees-au-burundi.pdf>

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/communication-education-et-sensibilisation-du-public/plan-d-action-ee-2010-2015.pdf>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de-gestion-des-aires-protegees/renforcement-des-capacites-des-parties-prenantes>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/aires-protegees>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projets-2015/projet-indicateurs-pour-le-suivi-de-la-tendance-de-la-biodiversite-au-burundi>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-ratification-et-implementation-du-protocole-de-nagoya-relatif-l-acces-aux>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/acces-aux-ressources-genetiques-et-partage-des-avantages>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/aires-protegees/gouvernance-et-mesures-incitatives>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/execution-du-programme-2017/mrv>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été faite sur base des résultats atteints par rapport aux activités prévues pour cet objectif. Les liens et les références en rapport avec les réalisations existent et sont accessibles.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif a été fait à travers la mise en place d'un cadre de collaboration interinstitutionnelle.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab>

Objectif 2: *D'ici à 2016, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies, plans et programmes nationaux, sectoriels et locaux de développement et de lutte contre la pauvreté et incorporées dans les comptes nationaux.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné:

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :
Décembre 2018

Informations supplémentaires

Dans le but d'intégrer les questions de la biodiversité dans les différents secteurs impliqués, des plans et des lois y relatifs ont été développés. Les questions de la biodiversité ont été également intégrées dans le Plan National de Développement 2018-2027 (PND Burundi 2018-2027) et dans le Programme d'Actions Prioritaires.

Quoique le calendrier soit fixé en 2016, l'objectif n'a pas été atteint totalement. Cependant, le processus d'intégration continue au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Le processus d'intégration de la biodiversité dans le programme de développement local reste faible.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Cinq plans d'intégration sectorielle développés en 2014 :
 - i) ministère ayant l'Intérieur dans ses attributions,
 - ii) ministère ayant le commerce dans ses attributions,
 - iii) ministère ayant l'Agriculture et de l'Élevage dans ses attributions,
 - iv) ministère ayant l'Énergie et les Mines dans ses attributions,
 - v) ministère ayant le Transport dans ses attributions;
- Un plan de haut niveau décisionnel;
- Une position nationale sur la biodiversité pour son intégration dans le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027;
- Un Plan National de Développement du Burundi (PND BURUNDI 2018-2027) intégrant les questions de biodiversité et son Programme d'Actions Prioritaires(PAP)élaborés;
- Un projet de décret instituant la plateforme interministérielle d'intégration sectorielle

- de la biodiversité en cours d'adoption dans les instances habilitées;
- Un projet d'ordonnance pour la mise en place du Comité Technique sur la Biodiversité en cours d'adoption dans les instances habilitées;
 - Un projet d'ordonnance portant cadre de gestion participative des aires protégées au Burundi.

Ou:

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

- Création de 118 comités collinaires d'appui à la conservation des parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu, et 18 comités dans les réserves naturelles du sud;
- Création de 18 comités communaux d'appui à la conservation des parcs nationaux de la Kibira et la Ruvubu;
- Stratégie de paiement des services écosystémiques, 2016;
- Plan d'affaire éco touristique, 2016;
- Etude sur l'analyse environnementale pays, 2016;
- Document des indicateurs pour mesurer, suivre et rapporter la tendance des valeurs des services des écosystèmes, 2017.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/plans-sectoriels-d-integration-de-la-biodiversite>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/execution-du-programme-2017/mrv/tendance-des-indicateurs-des-valeurs-des-services-ecosystemiques>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-integration-de-la-biodiversite-dans-les-politiques-nationales-et/comite-technique-de-biodiversite/projet-d-ordonance-pour-la-mise-en-place-du-cominte-nationale-sur-la>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-integration-de-la-biodiversite-dans-les-politiques-nationales-et/position-nationale-sur-la-biodiversite>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-integration-de-la-biodiversite-dans-les-politiques-nationales>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
- Fondée en partie sur des données factuelles**
- Fondée sur des données factuelles limitées**

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été faite sur base des résultats atteints par rapport aux activités prévues pour cet objectif. Les liens et les références en rapport avec les réalisations existent et sont accessibles.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Quoique faible, le suivi de l'objectif est assuré à travers une collaboration étroite interministérielle se traduisant par la mise en place des Points Focaux Interinstitutionnels qui appuient le processus d'intégration dans les différents ministères concernés.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab>

Objectif 3: *D'ici à 2018, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont réduites progressivement, afin d'atteindre un niveau minimum des impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont identifiées, vulgarisées et appliquées.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation:

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Des efforts pour réduire les incitations négatives à la conservation de la biodiversité ont été consentis.

Obstacle: Manque d'un cadre de coordination des intervenants en rapport avec les projets d'appuis aux communautés pour réduire les incitations négatives et promouvoir les incitations positives en matière de la biodiversité et les données quantitatives sur la population cible ne sont pas centralisées.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Deux stratégies de génération des revenus alternatifs pour les communautés riveraines aux Parcs Nationaux de la Kibira et de la Ruvubu développées en 2015;
- Une Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour le développement du secteur des Produits Forestiers Non Ligneux élaborée en 2016;
- Vingt quatre séances de formation sur l'utilisation durable des ressources biologiques (les comités d'appui collinaires et communaux, les journalistes, les hommes de la loi, les tradipraticiens, les chercheurs et les décideurs);
- Vingt personnes formées sur l'exploitation du *Cyperus papyrus* à Kirundo (lac Rweru): projet de restauration des conditions éco-climatiques du lac Rweru;
- Sept cent quatre membres des ménages formés sur la fabrication et utilisation des foyers améliorés en commune Mutumba en 2013-2016;
- Une formation des apiculteurs riverains du Parc National de la Kibira sur l'apiculture moderne en 2016;
- Un guide de suivi du plan de gestion environnementale des études d'impacts environnementaux pour les projets de développement élaboré;

Ou:

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Les initiatives de repeuplement du cheptel au niveau national pour appuyer les communautés.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de-gestion-des-aires-protgees/outils-de-gestions-des-parcs-de-la-kibira-et-ruvubu/strategie-de-generation-de-revenus-alternatifs-pour-les-communaut-es-riveraines>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de-gestion-des-aires-protgees/outils-de-gestions-des-parcs-de-la-kibira-et-ruvubu/strategie-de-generation-de-revenus-alternatifs-pour-les-communaut-es-riveraines-1>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/lois-sur-la-biodiversite-du-burundi/textes-de-lois-relatifs-l-environnement/decret-sur-les-etudes-impacts-envir.pdf>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/lois-sur-la-biodiversite-du-burundi/textes-de-lois-relatifs-l-environnement/decision-ministerielle-no.-770-083-portant-sur-le-cadrage-dans-la-procedure-d>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été faite sur base des résultats atteints par rapport aux activités prévues pour cet objectif. Les liens et les références en rapport avec les réalisations existent et sont accessibles.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Mise en place des structures et des outils pour l'application et le suivi des mesures prises en rapport avec la mise en œuvre de cet objectif.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 4: *D'ici à 2020 au plus tard, le Gouvernement burundais, les entreprises, les partenaires de développement et autres parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures et ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné:

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation:

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Des études de base liées aux inventaires de certaines ressources naturelles existent et donnent un état des lieux de ces dernières.

Obstacle: L'évaluation a porté sur ces études de base qui ne montrent pas les plans d'exploitation rationnelle des ressources naturelles.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Dix études de référence pour le suivi de la dynamique des habitats menées (Kibira, Ruvubu et Rusizi);
- Quatre études sur la situation de référence de la biodiversité du lac Tanganyika (les macrophytes, les macro-invertébrés, les poissons, les algues, niveau de pollution de certains sites du lac Tangayika faites en 2017;
- Une étude sur de la distribution d'*Eremospatha haullevilleana* (rotin) et essai de sa domestication au Burundi;
- Une étude d'inventaire, cartographie et caractérisation des peuplements d'*Oldeania alpina* (Bambou) du Parc National de la Kibira;
- Deux études d'inventaires (étude d'inventaire des buffles au Parc National de la Ruvubu et des chimpanzés au Parc National de la Kibira);
- Six cent treize études d'impacts environnementaux effectués et validés en 2014-2017;
- Une banque de données sur les mammifères du Burundi: Insectivores et Chiroptères; Primates, Pholidontes, Lagomorphes, Rongeurs, Carnivores, Tubulidentés, Hyracoides, Artiodactyles;
- Une banque de données sur les reptiles du Burundi: Testudines, *Crocodylia* et Squamates;
- Une banque de données sur les oiseaux du Burundi disponible;
- Une banque de données sur les batraciens du Burundi disponible;
- Une banque de données sur les poissons du Burundi disponible;
- Une banque de données sur la flore du Burundi disponible;
- Etude d'évaluation du stock d'arbres sur pied du *Prunus africana* au Burundi en vue de son exploitation durable faite en 2013;
- La loi n° 1/17 du 30 Novembre 2016 portant Organisation de la Pêche et de l'Aquaculture au Burundi.

Ou:

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Seul le document des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la SNPAB a été utilisé.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pfinstitut/direction-technique-chargee-des-aires-protégees/projets-et-realizations/projet-suivi-de-la-dynamique-des-habitats-des-aires-protégees-du-burundi/resume-des-etudes-de-reference-pour-le-suivi-de-la-dynamique-des-habitats>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/evaluation-d-impact>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/banques-des-donnees-sur-les-especes-du-burundi>;

- http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/copy_of_banques-des-donnees-sur-les-especes-du-burundi
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/banque-de-donnees-sur-les-oiseaux-du-burundi>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/banque-de-donnees-sur-les-batraciens-du-burundi>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/banque-de-donnees-sur-les-poissons>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/banque-de-donnees-sur-la-flore-du-burundi>
- <http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pfinstitut/direction-des-eaux-de-la-peche-et-de-l-aquaculture/projets-et-realisation/documents-de-politiques-et-de-strategies/loi-1-17-du-30-novembre-2016-portant-organisation-de-la-peche-et-de-l>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été faite sur base des résultats atteints par rapport aux activités prévues pour cet objectif. Les liens et les références en rapport avec les réalisations existent et sont accessibles.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat**
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi a été fait à travers la coordination des activités par le service de recherche en biodiversité en collaboration avec les différents services et institutions.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 5: D'ici à 2015, le rythme de dégradation et de fragmentation des habitats naturels, y compris les forêts et les marais est sensiblement réduit et ramené à près de zéro.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation:

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Des séances de sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse et la promotion des foyers améliorés ont été animées par divers acteurs. De plus, des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées ont été élaborés pour certaines aires protégées et des cadres de collaboration en matière de gestion transfrontalière des écosystèmes ont été initiés ainsi que certaines activités en rapport avec la restauration du paysage.

Quoique le calendrier soit fixé en 2015, l'objectif n'a pas été atteint totalement. Cependant, des actions de lutte contre la dégradation et la fragmentation des habitats naturels continuent au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Les données utilisées dans l'évaluation restent lacunaires étant donné que certaines activités ont été réalisées en partie. Il y a aussi l'insuffisance d'outils et de connaissances pour maîtriser le rythme de dégradation de la biodiversité et de son habitat.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Quatre plans d'aménagement et de gestion élaborés (Parc National de la Kibira, Parc National de la Ruvubu, Parc National de la Rusizi et de la Réserve Naturelle Forestière de Bururi);
- Une étude des tendances de la biodiversité, des espèces et des écosystèmes fournissant les services écosystémiques: Formulation des indicateurs pour mesurer, suivre et rapporter la tendance de la biodiversité au Burundi;
- Seize séances de sensibilisation des parties prenantes sur la lutte contre les feux de brousse;
- Vingt cinq émissions radiodiffusées animées sur la lutte contre les feux de brousse;
- Un code forestier révisé en y intégrant certaines dispositions de renforcement des sanctions en rapport avec les feux de brousse;
- Deux cent quarante-cinq foyers améliorés vulgarisés (à Karusi);
- Décret n°100/55 du 22 mars 2017 portant nomination des membres du comité national REDD+ au Burundi;
- Le document de préparation à la REDD+ (RPP, 2014);
- Un projet de mémorandum de collaboration entre le Burundi et Rwanda pour la gestion transfrontalière Kibira-Nyungwe élaboré;

- Autorité du lac Tanganyika opérationnelle (Burundi, Tanzanie, RDC et Zambie);
- Convention de collaboration, d'orientation, d'harmonisation, de suivi et de coordination des actions et initiatives sous régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers (COMIFAC);
- Une stratégie de lutte contre le braconnage au sein de l'EAC élaborée en 2016;
- Un programme national de reboisement en place;
- Un programme national de lutte antiérosif (PNLAE) en place;
- Distribution du cheptel autour de certaines aires protégées (4436 chèvres et 500 porcins pour les PN Kibira et Ruvubu, 283 chèvres et 69 bovins pour la RNF de Bururi), 2014-2018;
- Une superficie de 1180 ha dégradée a été récupérée et réhabilitée à l'intérieur des aires protégées (Bururi 180 ha et Kibira 1000 ha).

Ou :

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

- Loi n°1/21 du 4 octobre 2018 portant stabulation permanente et l'interdiction de la divagation des animaux domestiques et de la basse-cour au Burundi;
- Les courbes de niveau aménagées sur tout le territoire;
- Les cartes thématiques résultantes des études de fertilité des sols du Burundi et des besoins en éléments nutritifs des principales cultures vivrières.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de-gestion-des-aires-protgees/outils-de-gestions-des-parcs-de-la-kibira-et-ruvubu/plan-d-amenagement-et-de-gestion-du-parc-national-de-la-kibira>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de-gestion-des-aires-protgees/outils-de-gestions-des-parcs-de-la-kibira-et-ruvubu/plan-d-amenagement-et-de-gestion-du-parc-national-de-la-ruvubu>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/gestion-des-aires-protgees/plan-d-amenagement-et-de-gestion-de-la-reserve-forestiere-de-bururi>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/aires-protgees/plans-de-gestion-et-etudes-d-identification/plan-d-amenagement-et-de-gestion-du-parc-national-de-la-rusizi>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projets-2015/projet-indicateurs-pour-le-suivi-de-la-tendance-de-la-biodiversite-au-burundi/etude-des-tendances-de-la-biodiversite-des-especes-et-des-ecosystemes-et>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation montre que la plupart des activités prévues ont été réalisées bien qu'elles n'aient pas couvert tout le territoire.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif a été réalisé à travers des rapports disponibles des différentes institutions menant des activités en rapport avec sa mise en œuvre, notamment par des réunions trimestrielles des Points Focaux Interinstitutionnels du CHM-Burundi pour évaluer les activités qui sont réalisées dans leurs institutions respectives.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 6: *D'ici à 2016, tous les stocks de poissons et autres ressources biologiques aquatiques sont inventoriés et l'état des espèces est connu, des plans et des mesures de récolte contrôlée sont mis en place et appliqués pour éviter la surpêche et faciliter la reconstitution des espèces épuisées ou menacées.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Des plans de gestion des pêches au lac Tanganyika et dans les lacs du nord ainsi qu'une loi régissant la pêche au Burundi ont été élaborés.

Quoique le calendrier soit fixé en 2016, l'objectif n'a pas été atteint. Cependant, des mesures de récolte contrôlée sont régulièrement prises et appliquées pour éviter la surpêche et faciliter la reconstitution des espèces épuisées ou menacées au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Insuffisance des capacités pour la connaissance des stocks des poissons et des crustacés constituant les pêcheries d'où la non disponibilité des données y relatives au moment de l'évaluation. Cette dernière a été faite sur base des études liées à l'identification des espèces endémiques du lac Tanganyika.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Un calendrier des pêches élaboré annuellement en concertation avec la Fédération des Pêcheurs et Fournisseurs du Poisson au Burundi;
- Un document d'évaluation et de conservation de la biodiversité dans le lac Tanganyika produit;
- Une loi n°1/17 du 30 Novembre 2016 portant Organisation de la Pêche et de l'Aquaculture au Burundi en vigueur;
- Un projet d'ordonnance ministérielle portant réglementation générale de la pêche élaboré;
- Un mécanisme de surveillance (Autorité du lac Tanganyika opérationnel);
- Une étude sur la distribution de *Cyperus latifolius* (Urukangaga) au niveau national menée en 2018.

Ou :

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

- Formation des professionnels de la pêche sur la qualité et la manipulation du poisson dispensée;
- Un rapport annuel 2017 des réalisations de la Fédération des Pêcheurs et Fournisseurs du Poisson au Burundi (FPFPB);
- Banque de données sur les poissons des lacs du nord mise en place;
- Banque des données sur les poissons du lac Tanganyika (Espèces exclusives du Burundi) mise en place;
- Inventaire des poissons de la Ruvubu (Est du Burundi, Bassin du Nil);
- Inventaire des poissons dans le bassin de la Malagarazi.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/banque-de-donnees-sur-les-poissons/banque-de-donnees-sur-les-poissons-des-lacs-du-nord>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/banque-de-donnees-sur-les-poissons/banque-des-donnees-sur-les-poissons-du-burundi>

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/banque-de-donnees-sur-les-poissons/poissons-de-la-ruvubu-est-du-burundi-bassin-du-nil>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/banque-de-donnees-sur-les-poissons/poissons-deja-inventories-dans-le-bassin-de-la-malagarazi>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/banque-de-donnees-sur-les-poissons/poissons-du-paysage-protgee-de-gisagara-a-l-est-du-burundi-et-dans-le-bassin-du>
- <http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pfinstitut/direction-des-eaux-de-la-peche-et-de-l-aquaculture/projets-et-realisation/documents-de-politiques-et-de-strategies>
- <http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pfinstitut/direction-des-eaux-de-la-peche-et-de-l-aquaculture>
- <http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pfinstitut/direction-des-eaux-de-la-peche-et-de-l-aquaculture/projets-et-realisation/documents-de-politiques-et-de-strategies/loi-1-17-du-30-novembre-2016-portant-organisation-de-la-peche-et-de-l>
- http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pfinstitut/direction-des-eaux-de-la-peche-et-de-l-aquaculture/projets_textes_application_base-reglementaire_activites_peche_aquaculture_bdi
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projets-2015/projet-indicateurs-pour-le-suivi-de-la-tendance-de-la-biodiversite-au-burundi/etude-des-tendances-de-la-biodiversite-des-especies-et-des-ecosystemes-et>
- <http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pfinstitut/direction-des-eaux-de-la-peche-et-de-l-aquaculture/projets-et-realisation/documents-de-politiques-et-de-strategies/rapport-annuel-de-la-federation-des-pecheurs-et-fournisseurs-des-poissons-au>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été faite sur base des informations disponibles dans les différentes institutions.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place

Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi a été fait par la coordination des activités à travers le service de recherche en biodiversité en collaboration avec les différents services et institutions. Le système de suivi mis en place a consisté en la formulation des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la SNPAB. En outre, un système de suivi de la pêche est prévu dans la loi du 30 novembre 2016 portant organisation de la pêche et de l'Aquaculture au Burundi.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif7: D'ici à 2016, toutes les étendues et les ressources végétales et faunistiques des écosystèmes forestiers sont inventoriées et l'état des espèces est connu; des plans de prélèvement durable sont mis en place et appliqués pour éviter l'épuisement des espèces et faciliter la reconstitution des écosystèmes vulnérables.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation:

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Certaines études en rapport avec la tendance de la biodiversité ont été faites. Des projets de loi en rapport avec l'utilisation durable des ressources biologiques ont été élaborés et soumis aux instances habilitées pour adoption. Aussi, certains cadres de l'OBPE ont été formés sur le suivi de la dynamique des habitats dans certains écosystèmes.

Quoique le calendrier soit fixé en 2016, l'objectif n'a pas été atteint. Cependant, des actions de suivi de la dynamique des habitats continuent au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: L'évaluation a porté sur des données non complètes étant donné que certains outils ne sont pas encore disponibles et certaines études en cours de réalisation ou continues.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Une étude des tendances de la biodiversité, des espèces et des écosystèmes fournissant les services écosystémiques: formulation des indicateurs pour mesurer, suivre et rapporter la tendance de la biodiversité au Burundi;
- Un essai de domestication de quatre espèces dont *Eremospatha haullevilleana* (rotin), *Osyris lanceolata*, *Sinarundinaria alpina* (*Bambou de montagne*), *Dioscorea odoratissima* et *Aframomum angustifolium*
- Trois cadres et huit techniciens de l'OBPE formés sur l'utilisation des fiches de suivi, le traitement et la transmission des données dans le suivi de la dynamique des habitats dans les Parcs Nationaux de la Rusizi, Kibira et Ruvubu;
- Un projet d'ordonnance sur les droits d'usage des ressources biologiques dans les aires protégées du Burundi élaboré;
- Un projet de loi sur l'Accès et Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques au Burundi élaboré;
- Un projet d'ordonnance portant règlementation des droits d'usage des ressources biologiques dans les aires protégées et d'autres milieux naturels élaboré;
- La loi n°1/07 du 15/7/2016 portant révision du Code Forestier au Burundi.

OU:

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

En plus du document des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la SNPAB, l'outil GIS a été utilisé.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projets-2015/projet-indicateurs-pour-le-suivi-de-la-tendance-de-la-biodiversite-au-burundi/etude-des-tendances-de-la-biodiversite-des-especes-et-des-ecosystemes-et>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/recherches-en-cours/recherches-pour-2015/etude-de-la-repartition-et-de-l-exploitation-d-eremospatha-macrocarpa>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/aires-protegees/plans-de-gestion-et-etudes-d-identification/evaluation-du-stock-d-arbres-sur-pied-du-prunus-africana-au-burundi-en-vue-de>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de-gestion-des-aires-protegees/outils-de-gestions-des-parcs-de-la-kibira-et-ruvubu>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de>

gestion-des-aires-protégées/outils-de-gestion-des-parcs-de-la-kibira-et-ruvubu/projet-d-ordonnance-sur-les-droits-d-usage-des-ressources-biologiques-dans-les

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projets-2015/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projet-suivi-de-la-dynamique-des-habitats-aux-parcs-nationaux-de-la-ruvubu/atelier-de-formation-des-cadres-et-techniciens-de-l-inecn-impliques-dans-le>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/lois-sur-la-biodiversite-du-burundi/texte-de-lois-meeatu/loi-ndeg1-07-du-15-juillet-2016-portant-revision-du-code-forestier-au-burundi>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été faite sur base des actions accomplies par rapport aux activités qui étaient prévues

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi a été fait par l'OBPE à travers le service de recherche en biodiversité en collaboration avec les différents services et institutions.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 8: *D'ici à 2018, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont précisées dans des plans directeurs provinciaux et communaux d'aménagement du territoire et gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation:

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Des schémas provinciaux d'aménagement du territoire ont été longtemps élaborés et quelques aires protégées ont intégré l'approche par écosystème (RNF Bururi, PN Kibira, PN Ruvubu et les Paysages Aquatiques Protégés du Nord du pays).

Obstacle: La non disponibilité d'une carte visualisant les superficies réservées à chaque activité de développement, d'où la difficulté d'obtention des données en rapport avec l'aménagement du territoire. Même les schémas provinciaux existants ne sont pas mis en œuvre.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Douze schémas provinciaux d'aménagement du territoire élaborés (Bubanza, Bururi, Cankuzo, Gitega, Makamba, Muramvya, Muyinga, Kirundo, Ngozi, Rutana, Ruyigi et Mwaro);
- Un plan directeur de la ville de Bujumbura, vision 2045;
- Quatre sites ont intégré l'approche par écosystème (RNF Bururi, PN Kibira et PN Ruvubu, les Paysages Aquatiques Protégés du Nord) dans le cadre des projets PADZOC, Biodiversité/PNUD et LVEMP II.

Ou :

- Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

En plus du document des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la SNPAB, d'autres outils comme les Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC), Land Degradation Assessment (LADA) ont été utilisés.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles

Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'appréciation a été faite sur base d'informations disponibles dans les institutions concernées.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi a été fait à travers la coordination des activités par le Ministère ayant en charge l'aménagement du territoire en collaboration avec les différents Ministères techniques concernés. Le système de suivi mis en place a consisté à la mise en place du document d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la SNPAB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 9: *D'ici à 2018, la pollution des eaux et des sols notamment celle causée par les engrais chimiques, les pesticides et les eaux usées, est évaluée avec des outils appropriés et ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les écosystèmes et les espèces.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
 En voie d'atteindre l'objectif
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Pour connaître le niveau de pollution des eaux spécifiquement sur le lac Tanganyika et ses effluents, certaines études ont été menées dans le cadre des travaux de fin d'études universitaires. Ainsi, certaines industries disposent des unités de prétraitement des eaux usées. Egalement, des efforts d'aménagement des bassins versants ont été entrepris. Le laboratoire d'analyse et de recherche en eaux de l'OBPE est opérationnel.

Obstacle: L'absence des données exactes en rapport avec la pollution du fait qu'il n'y a pas d'étude montrant la distribution spatiale des sites pollués mais aussi l'analyse de la pollution spécifiquement sur l'eau se fait de façon superficielle (analyse du pH et la température).

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Une étude du niveau de pollution de certains sites du lac Tanganyika élaborée en 2017;
- Quatre études pour analyser le niveau de pollution des eaux dans le cadre des travaux de fins d'études universitaires;
- Huit mille deux cent septante-cinq hectares (8275ha) aménagés dans le cadre des activités du projet LVEMP II;
- Quatre établissements/entreprises disposant des unités de traitement des eaux usées: BRARUDI, SAVONOR,AFRITEXTILE et RUDIPAIN.

Ou :

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

- Renforcement du Laboratoire d'Analyse et de Recherche en Eau (LARE) de l'OBPE en appareillage et réactifs de démarrage dans le cadre du projet « Eaux usées »;
- Approvisionnement du laboratoire en réactifs de démarrage par le Gouvernement du Burundi;
- Installation des panneaux solaires pour juguler aux problèmes liés à la coupure du courant électrique;
- Echantillonnage et analyse chimique (pH, conductivité et température) pour les rivières qui traversent la ville de Bujumbura pour connaître leurs niveaux de pollution.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/cooperation/coopbila/rapport-sur-les-ceremonies-d-inauguration-des-panneaux-solaires-pour-le-centre-d>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'appréciation a été faite sur base des informations disponibles dans les Institutions.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi a été fait à travers des activités réalisées par le Ministère ayant en charge l'eau dans ses attributions (le Laboratoire d'Analyse et de Recherche en Eau et le Programme GIRE) en collaboration avec les différents ministères techniques et Institutions notamment l'Université du Burundi. Le système de suivi mis en place a consisté à la mise en place du document d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la SNPAB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 10: D'ici à 2015, les étendues des espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction sont identifiées, des mesures pratiques et une loi appropriée sont mises en place pour contrôler et éradiquer les espèces les plus dangereuses

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Dans le but de connaître et contrôler les espèces exotiques envahissantes, une étude sur la situation de celles-ci a été menée et un projet d'ordonnance y relatif a été élaboré et est en cours d'adoption dans les instances habilitées. Les grands postes douaniers comportent un système de contrôle surtout phytosanitaire.

Bien que le calendrier soit fixé en 2015, l'objectif n'a pas été atteint. Cependant, des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes continuent au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Difficulté de trouver des données réelles en rapport avec les quantités saisies sur les mouvements des espèces exotiques envahissantes suite à l'insuffisance des capacités humaines spécifiquement et spécialement pour maîtriser les espèces exotiques et envahissantes et leur mouvement transfrontalier. En plus, la loi y relative n'est pas encore adoptée.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Une étude sur la situation des espèces envahissantes au Burundi faite en 2017;
- Un projet d'ordonnance sur les espèces exotiques envahissantes au Burundi élaboré en 2017 et en cours d'adoption par les instances habilitées;
- Huit postes de douanes comportant un système de contrôle (Aéroport international de Bujumbura, ports de Bujumbura et de Rumonge, douanes de Mabanda, Ruhwa, Gasenyi, Kanyaru-haut et Kobero);
- Deux services de contrôle (phytosanitaires et surveillance);
- Cinq séances de sensibilisation des communautés sur les espèces exotiques envahissantes *Lantana camara*, *Eichhornia crassipes*, *Solanum torvum* et *Mimosa pudica*, *Mimosa diplodicha* ont été organisées (Autorité du Lac Tanganyika, ACVE, OBPE, LVEMP II et ABN).

Ou :

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

- La loi n°1/23 du 23 novembre 2017 portant protection des végétaux au Burundi
- Des campagnes d'éradication de la jacinthe d'eau sont menées, notamment par les associations des pêcheurs des lacs du nord, l'association d'extracteurs du sable dans la rivière Ntakangwa et dans le cadre de la célébration de la journée dédiée au lac Tanganyika;
- Emission radiodiffusée sur la tendance des espèces et des habitats et sur les dangers des espèces exotiques envahissantes;
- Une séance de sensibilisation pour éradiquer la jacinthe d'eau à Kirundo.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de-gestion-des-aires-protgees/outils-de-gestions-des-parcs-de-la-kibira-et-ruvubu/situation-des-especes-envahissantes-au-burundi>;
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de-gestion-des-aires-protgees/outils-de-gestions-des-parcs-de-la-kibira-et-ruvubu/projet-d-ordonnance-sur-les-especes-envahissantes-au-burundi>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de-execution-du-programme-2017/mrv/audio-radiodiffusee-dans-le-cadre-de-la-conscientisation-des-parties-prenantes>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été faite sur base des informations et des réalisations, eu égard aux activités prévues.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi a été fait à travers la collaboration interinstitutionnelle (OBPE, universités, ISABU, DPV). Le système de suivi mis en place a consisté à la formulation des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la SNPAB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 11: *D'ici à 2015, au moins 10% des zones terrestres et d'eaux intérieures notamment le lac Tanganyika, y compris les zones spéciales riches en biodiversité et présentant d'importants services écosystémiques, sont conservées et reliées en réseaux d'aires protégées écologiquement représentatifs, d'ici à 2018, gérées efficacement et équitablement et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et aquatiques*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Des plans d'aménagement et de gestion de certaines aires protégées ont été élaborés. Quant à la création de nouvelles aires protégées, seule une étude d'identification du paysage aquatique du nord du lac Tanganyika a été menée.

Quoique le calendrier soit fixé en 2015, l'objectif n'a pas été atteint. Néanmoins, des mesures visant à ériger certains écosystèmes (Kibimbi et Inanzegwe) en aire protégée sont en cours.

Obstacle: L'évaluation de cet objectif a été superficielle du fait que la plupart des activités prévues ne sont pas encore réalisées par manque de ressources financières.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Une étude d'identification du paysage aquatique du nord du lac Tanganyika a été menée en 2016 sur le littoral du lac Tanganyika entre Kajaga et Kabezi;
- Douze sur quatorze aires protégées possédant des statuts légaux;
- Quatre Plans d'aménagement et de gestion des aires protégées (Kibira, Ruvubu, Rusizi et Bururi) élaborés.

Ou :

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

L'évaluation des progrès accomplis pour cet objectif s'est basée sur les résultats atteints par rapport aux activités réalisées. Aucun autre outil n'a été utilisé.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/aires-protegees/plans-de-gestion-et-etudes-d-identification>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/gestion-des-aires-protegees/plan-d-amenagement-et-de-gestion-de-la-reserve-forestiere-de-bururi>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/aires-protegees/plans-de-gestion-et-etudes-d-identification/plan-d-amenagement-et-de-gestion-du-parc-national-de-la-rusizi>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/lois-sur-la-biodiversite-du-burundi/texte-de-lois-meeatu>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
- Fondée en partie sur des données factuelles**
- Fondée sur des données factuelles limitées**

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation s'est basée sur la consultation des documents et des textes légaux existants ayant traités aux activités prévues pour cet objectif.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif a été assuré dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets dont le projet « amélioration de l'efficacité du système de gestion des aires protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi », projet d'Aménagement des Zones Cafécôles à Bururi à travers le volet environnement » et du Programme de travail sur les aires protégées.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab>

Objectif 12: *D'ici à 2015, les espèces menacées sont connues et classées suivant les degrés de menace, leur état de conservation est amélioré pour éviter leur extinction et faciliter leur reconstitution.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné:

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation:

Décembre 2018

Informations supplémentaires

En vue de connaître un état des lieux sur le degré de menaces des espèces du pays, une étude des tendances de la biodiversité, des espèces et des écosystèmes a été réalisée. Ainsi, des essais de domestication de certaines espèces végétales en voie de disparition ont été initiés ou sont en cours d'initiation.

Quoique le calendrier soit fixé en 2015, l'objectif n'a pas été atteint. Cependant, des études sur l'état de conservation de certaines espèces continuent au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Insuffisance des capacités pour évaluer le statut conservatoire des espèces et la domestication des espèces menacées.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Un bilan faunistique réalisé: 203 espèces menacées, dont 56 en voie d'extinction, 64 en danger, 83 vulnérables avec 12 espèces de mammifères disparues (SNPAB 2013-2020);
- Une étude des tendances de la biodiversité, des espèces et des écosystèmes fournissant les services écosystémiques menée en 2016;
- Une banque de gènes est régulièrement alimentée à l'ISABU;
- Une superficie de 25 ha d'Arboretum de Bujumbura à Kajaga;
- Une étude ethnobotanique de domestication de *Dioscorea odoratissima* et *Aframomum angustifolium* du Parc National de la Ruvubu réalisée en 2017;
- Une étude sur l'essai de culture d'*Eremospatha haullevilleana* sous les plantations de palmiers à huile à Rumonge réalisée en 2018.

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Essais sur la domestication d'*Osyris lanceolata* et le bambou de montagne

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi/banques-de-donnees-des-especes-utiles-menacees-et-envahissantes/banques-de-donnees-des-especes-menacees/especes-menacees;>
- [http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projets-2015/projet-indicateurs-pour-le-suivi-de-la-tendance-de-la-biodiversite-au-burundi/etude-des-tendances-de-la-biodiversite-des-especes-et-des-ecosystemes-et;*](http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projets-2015/projet-indicateurs-pour-le-suivi-de-la-tendance-de-la-biodiversite-au-burundi/etude-des-tendances-de-la-biodiversite-des-especes-et-des-ecosystemes-et;)
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/recherches-en-cours/recherches-pour-2015/etude-ethnobotanique-de-dioscorea-sp.-sauvage-au-parc-national-de-la-ruvubu>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/recherches-en-cours/recherches-pour-2016/valorisation-d-eremospatha-haullevilleana-par-la-mise-en-culture-sous-les>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
 Fondée en partie sur des données factuelles

Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation s'est basée sur les informations disponibles ainsi que d'autres réalisations dont les résultats ne sont pas encore publiés.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif a été assuré à travers le programme de recherche et d'échange d'informations sur la biodiversité.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 13: *D'ici à 2015, un système de monitoring de la dynamique de la biodiversité nationale est en place et fonctionnel pour suivre l'état et les tendances des habitats, des populations et des espèces.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
 En voie d'atteindre l'objectif
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation:

Décembre 2018

Informations supplémentaires

En vue d'établir un état des lieux sur la tendance de la biodiversité, quelques études de référence pour le suivi de la dynamique des habitats ont été menées, également, certains cadres et techniciens de l'OBPE ont été formés pour le suivi de la dynamique de la biodiversité pour certains écosystèmes.

Quoique le calendrier soit fixé en 2015, l'objectif n'a pas été atteint. Cependant, l'activité de monitoring continue au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Difficulté de trouver des données couvrant tout le territoire national du fait que les études dont il est question ont concerné certains écosystèmes.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Un rapport sur les études d'établissement de la situation de référence disponible;
- Un rapport sur le suivi de la dynamique des habitats disponible;
- Dix études de référence pour le suivi de la dynamique des habitats faites (quatre études pour les quatre secteurs du PNK: Mabayi, Teza, Rwegura et Musigati; quatre études pour les 4 secteurs du PNR: Rives gauche I et II, Rives droite I et II; 2 études pour les deux secteurs du PN Rusizi: Delta et Palmeraie);
- Un rapport sur le monitoring des oiseaux d'eau au niveau national par l'ABN en 2016 disponible;
- Un rapport sur le suivi de la coupe des bambous du Parc National de la Kibira fait en 2017;
- Trois cadres et huit techniciens de l'OBPE (Ex. INECN) formés pour le suivi de la dynamique de la biodiversité;
- Une étude sur les chimpanzés de Vyanda et Rukambasi réalisée en 2014;
- Un rapport sur le dénombrement des buffles dans le Parc National de la Ruvubu fait en 2017;
- Une étude sur la densité et l'écologie des chimpanzés (*Pan troglodytes*) dans le Parc National de la Kibira faite en 2014;
- Un programme de suivi de la biodiversité dans les parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu;
- Une étude des tendances de la biodiversité, des espèces et des écosystèmes fournissant les services éco systémiques: formulation des indicateurs pour mesurer, suivre et rapporter la tendance de la biodiversité au Burundi faite en 2016.

Ou :

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

- Sentiers écologiques établis pour le suivi de la dynamique des habitats;
- Quatre passages par an de collecte de données dans le cadre du suivi de la dynamique des habitats et certaines espèces phares dans les parcs nationaux de la Kibira, Rusizi et Ruvubu et mise en place d'une base de données y relative.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projet-pour-2014/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projet-suivi-de-la-dynamique-des-habitats-aux-parcs-nationaux-de-la-ruvubu/projet-etablissement-de-la-situation-de-reference-pour-le-suivi-de-la-dynamique/rapport-sur-des-etudes-d-etablissement-de-la-situation-de-reference-pour-le>

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projets-2015/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projet-suivi-de-la-dynamique-des-habitats-aux-parcs-nationaux-de-la-ruvubu>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/execution-du-programme-en-2016/renforcement-des-systemes-de-suivi-de-la-dynamique-des-habitats-et-de-la>
- <http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pfinstitut/direction-technique-chargee-des-aires-protegees/projets-et-realizations/projet-suivi-de-la-dynamique-des-habitats-des-aires-protegees-du-burundi>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de-gestion-des-aires-protegees/suivi-de-la-coupe-des-bambous-en-2017-au-pn-kibira>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de-gestion-des-aires-protegees/outils-de-gestions-des-parcs-de-la-kibira-et-ruvubu/programme-de-suivi-de-la-biodiversite-dans-les-parcs-nationaux-de-la-kibira-et>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de-gestion-des-aires-protegees/outils-de-gestions-des-parcs-de-la-kibira-et-ruvubu/suivi-de-la-dynamique-des-habitats-et-certaines-especes-phares-dans-les-parcs>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projets-2015/projet-indicateurs-pour-le-suivi-de-la-tendance-de-la-biodiversite-au-burundi/etude-des-tendances-de-la-biodiversite-des-especes-et-des-ecosystemes-et>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
- Fondée en partie sur des données factuelles**
- Fondée sur des données factuelles limitées**

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation s'est réalisée en se référant sur les résultats des réalisations déjà accomplies par rapport aux activités prévues.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat**
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine**

ou de la question)

- Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif a été fait dans le cadre de collaboration entre l'OBPE et les institutions de recherche

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 14:*D'ici à 2016, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et des parents sauvages, y compris celle des espèces à valeur socio-économique ou culturelle indéniable, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
 En voie d'atteindre l'objectif
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation:

Décembre 2018

Informations supplémentaires

En vue de conserver la valeur réelle et potentielle des espèces utilisées pour l'alimentation et l'agriculture, des banques de gènes pour certaines espèces des plantes alimentaires et essences forestières et agroforestières sont disponibles et suivies régulièrement à l'ISABU et à l'OBPE. Ainsi donc, un programme de recherche sur certaines ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture existe à l'ISABU.

Bien que le calendrier soit fixé en 2016, l'objectif n'a pas été atteint comme prévu. Cependant, l'activité de recherche y relative continue au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Il a été remarqué qu'il n'existe pas une base de données sur l'érosion génétique.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Une banque de gènes contenant 43 espèces des plantes alimentaires disponible à l'ISABU;
- Une banque de gènes pour les essences agroforestières est fonctionnelle (*Calliandra*

callothyrsus, Grevillea robusta, Acacia mangium, Senna (Cassia) siamea, etc.) à l'OBPE;

- Une stratégie et un plan d'action en matière de la conservation des ressources phylogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation, et en matière de la production des semences nucléaires en 2015;
- Deux réunions des chercheurs (UB, ISABU, IRAZ, OBPE.) en 2016 en vue d'améliorer et amender une étude sur la stratégie nationale de conservation du germoplasme au Burundi;
- Un programme de recherche sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: conservation des ressources phylogénétiques (haricot, arachide +soja, maïs, patate douce, pomme de terre, manioc, bananier, fruit, café).

Ou :

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Aucun autre outil n'a été utilisé à part le document des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la SNPAB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. A chercher

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
- Fondée en partie sur des données factuelles**
- Fondée sur des données factuelles limitées**

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été faite sur base des programmes de recherche exécutés dans les institutions de recherche.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat**
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**
- Aucun système de suivi en place**
- Le suivi n'est pas nécessaire**

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif a été assuré par les institutions faisant la recherche sur une ressource phylogénétique donnée.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 15: *D'ici à 2015, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, les ressources halieutiques et les ressources forestières, sont restaurés, sauvegardés et gérés de manière à garantir des systèmes de développement et le bien-être des femmes, des communautés locales et des Batwas, des populations pauvres et vulnérables.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Informations supplémentaires

En vue d'évaluer les différents services rendus par les écosystèmes ainsi que leur contribution à la vie des communautés, quelques études de base sur les services écosystémiques ont été réalisées.

Quoique le calendrier soit fixé en 2015, l'objectif n'a pas été atteint. Néanmoins, des actions visant à assurer la protection des écosystèmes qui fournissent des services essentiels continuent.

Obstacle: Il a été constaté que les études qui ont eu lieu se sont bornées sur certaines composantes des services écosystémiques et ont concerné certains écosystèmes seulement, avec comme conséquence disponibilité des données partielles (ne couvrent pas tous les biens et services écosystémiques).

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Une étude de base sur les services écosystémiques et le coût de l'inaction à la protection de la biodiversité menée en 2014;
- Une étude sur l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées du Burundi avec l'outil IMET (Integrated Management EffectivenessTool) menée en 2016;
- Un document intitulé « State of Protected Areas (SoPA) » élaboré en 2016 dans le cadre de l'EAC en collaboration avec le programme BIOPAMA.
- Une étude des tendances des valeurs des services écosystémiques menée en 2017;
- Quatre études sur les pollinisateurs réalisées:
 - étude des interrelations entre les pollinisateurs des boisements artificiels, jachères et milieu agricole riverain dans les plateaux centraux, cas de la province de Gitega;

- étude des interrelation entre les pollinisateurs de la Réserve Naturelle Forestière de Rumonge et ceux des milieux agricoles riverains;
- étude de l'influence du développement séquentiel du milieu écologique sur la diversité des abeilles sauvages pollinisatrices au Burundi en 2015;
- étude systématique et écologique des pollinisateurs des écosystèmes de la plaines de l'Imbo-centre, de la crête Congo Nil et de la dépression de Bugesera en 2014;
- Une étude de la valorisation des produits forestiers non ligneux: productivité des champignons comestibles des forêts claires du Burundi, cas de la Réserve Naturelle Forestière de Rumonge et du Paysage Protégé de Gisagara réalisée en 2015-2016.
- Quatre plans d'aménagement des écosystèmes fournissant les services écosystémiques développés entre 2014 à 2016 (Kibira, Ruvubu, Rusizi et Bururi).

OU :

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Aucun autre outil n'a été utilisé à part le document des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la SNPAB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projet-pour-2014/projet-sensibilisation-des-decideurs-et-des-grands-entrepreneurs-sur-la-valeur/etablissement-d-une-etude-de-base-sur-les-services-ecosystemiques-et-le-cout-de>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/aires-protegees/evaluation-de-l-efficacite-de-gestion-des-aires-protegees-du-burundi-avec-l>
- <http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pfinstitut/direction-technique-chargee-des-aires-protegees/projets-et-realizations/documents-de-fin-d-etudes-et-rapports-de-stages/documents-d-etudes/resumes-des-travaux-realises-sur-les-pollinisateurs>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/recherches-en-cours/recherches-pour-2015/recherche-sur-les-champignons-du-burundi/etude-de-la-valorisation-des-produits-forestiers-non-ligneux-productivite-des-1>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/execution-du-programme-2017/mrv/tendance-des-indicateurs-des-valeurs-des-services-ecosystemiques>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation s'est basée sur les documents disponibles résultant des études de recherche menées.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif a été assuré par la mise en place des cadres de collaboration entre l'OBPE et les différentes institutions de recherche notamment l'Université du Burundi, l'ENS et l'ISABU.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 16: D'ici à 2017, la contribution de la biodiversité nationale aux stocks de carbone est évaluée et des mesures pour son amélioration sont prises notamment par le renforcement de la résilience des écosystèmes et la restauration de ceux dégradés.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Dans l'optique d'atténuer la vulnérabilité des écosystèmes et des espèces face aux changements, une étude liée à l'introduction et analyse intégrée de vulnérabilité face au changement climatique a été menée. Cette étude a mis en évidence les données de base pour la réalisation d'un projet de restauration des sites dégradés suivant les régions éco-climatiques.

Bien que le calendrier soit fixé en 2017, l'objectif n'a pas été atteint. Cependant, les mesures visant à renforcer la résilience des écosystèmes continuent au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Difficultés de trouver certaines données et spécifiquement en rapport avec les études sur les capacités de séquestration ainsi que les quantités de carbone séquestrées par les différents écosystèmes.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Une étude sur l'Analyse intégrée de la vulnérabilité au Burundi: Introduction et Analyse Intégrée de Vulnérabilité face au changement climatique au niveau national menée en 2014;
- Deux cent quarante-cinq hectares (245 ha) de la zone tampon du lac Rweru restaurés.

Ou :

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Le niveau d'implication du Gouvernement et de ses partenaires dans la production, la distribution et la plantation des essences agroforestières et forestières des espèces variées à travers le Programme National de Reboisement.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/changements-climatiques-et-biodiversite/etude-de-vulnerabilite-et-dadaptation-aux>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de-gestion-des-aires-protgees/outils-de-gestions-des-parcs-de-la-kibira-et-ruvubu/etude-d-identification-des-sites-degrades-et-leurs-systeme-de-rehabilitation-au>
- <http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pfinstitut/document-aprn-bepb/propos-de-l-aprn-bepb/projet-restauration-des-conditions-eco-climatiques-du-lac-rweru>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/programmes-thematiques/biodiversite-forestiere/les-realizations-du-lvemp-ii2012-2017>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été réalisée sur base des rapports d'activités réalisées dans le cadre des programmes du gouvernement et ses partenaires.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de l'objectif a été assuré à travers des activités qui se déroulent dans les différentes institutions impliquées.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 17: *D'ici à 2015, les connaissances sur les enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation sont améliorées, le Protocole de Nagoya est ratifié et une loi nationale y relative est en vigueur.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné:

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Dans l'optique d'améliorer les connaissances sur les dispositifs opérationnels relatifs à l'accès aux ressources et le partage juste et équitable des avantages qui en découlent, le pays a des

projets de textes y relatif et des séances de sensibilisation à l'endroit des groupes cibles ont été organisées.

Quoique, le calendrier soit fixé en 2015, l'objectif n'a pas été atteint totalement. Cependant, des actions visant à améliorer les connaissances sur les enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation continuent au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Certains textes règlementaires ne sont pas encore adoptés.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Un état des lieux de l'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation fait en 2016;
- Une analyse du cadre politique, juridique et institutionnel du Burundi par rapport à l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation;
- Un projet de loi sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation au Burundi élaboré et validé en 2016;
- Une loi n°1/21 du 23 juin 2014 portant adhésion par la République du Burundi au protocole de Nagoya promulguée;
- Un cadre stratégique national pour améliorer la compréhension des groupes cibles sur les enjeux du protocole de Nagoya développé en 2015;
- Une étude sur le niveau de compréhension des groupes cibles sur les enjeux du protocole de Nagoya élaborée en 2015;
- Trois ateliers de sensibilisation des tradipraticiens, chercheurs et décideurs sur les enjeux du protocole de Nagoya animés en 2016-2017.

Ou :

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

D'autres outils utilisés sont la stratégie nationale et plan d'action en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages découlant de leur utilisation au Burundi, - et le rapport national intérimaire sur la mise en œuvre du protocole de Nagoya en 2017.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/strategie-nationale-et-plan-d-action-en-matiere-d-acces-aux-ressources>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/lois-sur-la-biodiversite-du-burundi/texte-de-lois-meeatu/loi-ndeg1-21-du-23-juin-2014-portant-adhesion-par-la-republique-du-burundi-au>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/acces-aux-ressources-genetiques-et-partage-des-avantages/cadre-strategique-national-pour-ameliorer-la-comprehension-des-groupes-cibles>

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/acces-aux-ressources-genetiques-et-partage-des-avantages/etude-sur-le-niveau-de-comprehension-des-groupes-cibles-sur-les-enjeux-du>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-ratification-et-implementation-du-protocole-de-nagoya-relatif-l-acces-aux>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-ratification-et-implementation-du-protocole-de-nagoya-relatif-l-acces-aux/atelier-national-de-validation-du-projet-de-decret-sur-l-acces-aux-ressources>
- <https://absch.cbd.int/search/nationalRecords?schema=absNationalReport>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été faite sur base des résultats jusqu'ici atteints par rapport aux activités prévues pour cet objectif.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat**
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif a été assuré par le Comité National en matière d'Accès et Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et une collaboration interinstitutionnelle.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 18: D'ici 2013, le Burundi a commencé à mettre en œuvre sa Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la biodiversité en tant qu'instrument de politique nationale et a mis en place des mécanismes participatifs pour le suivi de sa mise en œuvre et son actualisation régulière.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Dans le but d'opérationnaliser la SNPAB, des plans, des politiques et des lois sectoriels ont été mis en place. Aussi, certains outils ont été mis en place notamment le document d'indicateurs de référence pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNPAB.

Quoique, le calendrier soit fixé en 2013, l'objectif n'a pas été atteint totalement. Cependant, des actions visant à mettre en œuvre la SNPAB continuent au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Certains textes règlementaires ne sont pas encore adoptés.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Cinq plans d'intégration sectorielle développés (ministère ayant l'Intérieur dans ses attributions, ministère ayant le commerce dans ses attributions, ministère ayant l'Agriculture et de l'Elevage dans ses attributions, ministère ayant l'Energie et les Mines dans ses attributions, ministère ayant le Transport dans ses attributions);
- Un plan de haut niveau décisionnel;
- Cinq plans régionaux pour cinq régions éco-climatiques développés(dépression de Kumoso, plateaux centraux, dépression de Bugesera, plaine de l'Imbo et zone écologique Mumirwa Crête-Congo Nil);
- Un projet d'ordonnance pour la mise en place du Comité Technique sur la Biodiversité élaboré;
- Un projet de décret mettant en place la plateforme interministérielle d'intégration sectorielle de la biodiversité;
- Un document des indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020 élaboré.

Ou :

- Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Mise en place des Points Focaux Interinstitutionnels du CHM-Burundais

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/plans-sectoriels-d-integration-de-la-biodiversite;>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/plans-regionaux-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-integration-de-la-biodiversite-dans-les-politiques-nationales-et/comite-technique-de-biodiversite/projet-d-ordonance-pour-la-mise-en-place-du-comite-nationale-sur-la>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-integration-de-la-biodiversite-dans-les-politiques-nationales-et/plateforme-interministerielle-d-integration-sectorielle-de-la-biodiversite>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/indicateurs-pour-la-snpab.pdf>
- <http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pfinstitut>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
- Fondée en partie sur des données factuelles**
- Fondée sur des données factuelles limitées**

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été faite sur base des résultats jusqu'ici atteints par rapport aux activités prévues pour cet objectif.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat**
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**
- Aucun système de suivi en place**
- Le suivi n'est pas nécessaire**

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de l'objectif a été assuré à travers la collaboration interinstitutionnelle (Ministère ayant l'Intérieur dans ses attributions, le ministère ayant le Commerce dans ses attributions, le Ministère ayant l'Agriculture et l'Élevage dans ses attributions, le ministère ayant l'Énergie et

les Mines dans ses attributions et le ministère ayant le Transport dans ses attributions). Aucun autre système de suivi n'a été mis en place à part le document des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la SNPAB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 19: *D'ici à 2016, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que leur utilisation traditionnelle durable, sont respectées et protégées sur base des dispositions légales nationales élaborées d'une manière participative et intégrant des obligations internationales en vigueur.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné:

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Informations supplémentaires

En vue de valoriser les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés locales et autochtones sur la biodiversité, certaines initiatives de promotion des activités traditionnelles liées à la biodiversité ont été entreprises. De plus, une réglementation y relative a été mise en place et des séances de sensibilisation à l'endroit des groupes cibles sur l'Accès et Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ont été organisées. Ainsi donc, un mémorandum de collaboration entre les chercheurs et les tradipraticiens sur la recherche sur les ressources génétiques a été élaboré et signé et un lexique des noms vernaculaires de la flore de certains écosystèmes a été mis en place.

Quoique le calendrier soit fixé en 2016, l'objectif n'a pas été atteint totalement. Cependant, des actions visant la protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité continuent au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Manque d'un cadre de coordination des actions menées par les partenaires par rapport à la sensibilisation, ce qui fait que des données sur le pourcentage des communautés ayant été touchées par la sensibilisation soient disparates. En plus, les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles ne sont pas documentées.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Deux activités traditionnelles liées à la biodiversité:
 - promotion de l'apiculture (Parc National de la Kibira, Parc National de la Ruvubu, Réserve Naturelle Forestière de Bururi et Réserve Naturelle de Murehe)
 - promotion de la vannerie (Kirundo)
- Un décret n°100/253 du 11 novembre 2014 portant réglementation de la médecine traditionnelle et l'art de tradipraticien au Burundi en vigueur;
- Deux séances de formation des tradipraticiens sur l'Accès et Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques;
- Un diagnostic des connaissances traditionnelles (Bul. sc.n°2 de l'INECN: 10-16);
- Un mémorandum de collaboration entre les chercheurs du Burundi et les tradipraticiens a été élaboré en 2016 en vue de partager et sauvegarder les connaissances sur les ressources phytogénétiques médicinales;
- Un lexique des noms vernaculaires de la flore des parcs nationaux de la Kibira, de la Rusizi et de la Ruvubu élaboré en 2016.

Ou :

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Les autres moyens utilisés sont le rapport de fin de projet « Amélioration de l'efficacité du système de gestion des aires protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi » ainsi que le Projet d'aménagement des zones caféicoles du Burundi.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/connaissances-innovations-et-pratiques-traditionnelles/decret-no-100-253-du-11-novembre-2014-portant-reglementation-de-la-medecine>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/connaissances-innovations-et-pratiques-traditionnelles/loi-sur-la-propriete-industrielle-au-burundi>
- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/questions-transectorielles/connaissances-innovations-et-pratiques-traditionnelles/texte-d-application-de-la-loi-sur-la-propriete-industrielle-au-burundi>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projets-2015/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/projet-sui-vi-de-la-dynamique-des-habitats-aux-parcs-nationaux-de-la-ruvubu/mini-atelier-de-validation-d-un-lexique-vernaculaire-de-la-flore-du-burundi-et-d>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
 Fondée en partie sur des données factuelles

Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été faite sur base des résultats jusqu'ici atteints par rapport aux activités prévues pour cet objectif.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif a été réalisé à travers la collaboration entre les institutions de recherche et l'implication des acteurs concernés. Aucun autre système de suivi n'a été mis en place à part le document des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la SNPAB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 20: D'ici 2015, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la biodiversité sont améliorées et appliquées

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
 En voie d'atteindre l'objectif
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation:

Décembre 2018

Informations supplémentaires

En vue d'éviter des chevauchements en matière de recherche sur la biodiversité, le Burundi a mis en place un plan stratégique de recherche sur la biodiversité afin d'instituer un programme de recherche sur la biodiversité au niveau national et un cadre cohérent de concertation et de dialogue entre les chercheurs dans ce domaine.

Quoique le calendrier soit fixé en 2015, l'objectif n'a pas été atteint totalement. Cependant, des actions à améliorer les connaissances sur la biodiversité continuent au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Les inventaires floristiques et faunistiques ont été effectués sur certains groupes taxonomiques et peu d'écosystèmes ont été prospectés pour déterminer leurs richesses spécifiques. De plus, certaines données issues de la recherche ne sont pas publiées.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Un plan stratégique de la recherche sur la diversité biologique pour la mise en œuvre de la SNPAB 2016-2020;
- Un plan stratégique de recherche sur les ressources génétiques médicinales au Burundi et la signature du mémorandum d'accord entre les chercheurs et les tradipraticiens sur la recherche sur les plantes médicinales en 2016-2020;
- Six études de cas sur certains groupes taxonomiques ont été réalisées:
 - les araignées;
 - les termites des forêts du type miombo;
 - les pollinisateurs (abeilles et Syrphidae);
 - les mouches des fruits (Tephritidae);
 - les Diplopodes;
 - les Batraciens.
- Sept banques de données (flore ; mammifères; reptiles; oiseaux; batraciens; poissons; espèces utiles, menacées et envahissantes);
- Trois cadres et huit techniciens formés sur l'utilisation de la fiche LEM dans le cadre du suivi de la dynamique des habitats;
- Trois systèmes de diffusion des résultats de la recherche:
 - CHM- Burundais fonctionnel;
 - Bulletin Scientifique sur l'Environnement et la Biodiversité fonctionnel;
 - bulletin de recherche agronomique de l'ISABU;
 - création à l'Université du Burundi d'un Centre de Recherche en Sciences Naturelles et de l'Environnement;
- Quatre numéros du Bulletin Scientifique sur l'Environnement et la Biodiversité déjà sortis, avec 28 articles scientifiques (depuis 2013).

Ou :

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

L'autre outil utilisé est le Plan Stratégique de Recherche sur les ressources génétiques médicinales au Burundi pour 2016-2020.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/programme-de-recherche-echange-d-information-sensibilisation-et-conservation-de/execution-du-programme-en-2016/renforcement->

des-mecanismes-d-echange-d-information-sur-la-biodiversite/plan-strategique-de-la-recherche-sur-la-diversite-biologique-pour-la-mise-en

- <http://www.europeanjournaloftaxonomy.eu/index.php/ejt/issue/view/97>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/recherches-en-cours/recherches-pour-2014/recherche-sur-les-araignees-des-ecosystemes-forestiers-du-burundi/recherche-sur-les-araignees>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/recherches-en-cours/recherches-pour-2014/recherche-sur-les-araignees-des-ecosystemes-forestiers-du-burundi/etude-systematique-et-ecologique-des-diplopedes-des-ecosystemes-forestiers-du>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/recherches-en-cours/recherches-pour-2016/etude-des-invertebres-non-insectes-des-ecoysytemes-forestiers-du-burundi>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/recherches-en-cours/recherches-pour-2014/recherche-sur-les-mouches-des-fruits-des-ecosystemes-forestiers-et-agricoles-au/contribution-a-l-etude-systematique-et-ecologique-des-syrphidae-pollinisatrices>
- <http://bi.chm-cbd.net/chm-burundais/pfinstitut/direction-technique-chargee-des-aires-protgees/projets-et-realisations/documents-de-fin-d-etudes-et-rapports-de-stages/articles-deja-publies-sur-les-pollinisateurs>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/biodiversite-du-burundi>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles**
- Fondée en partie sur des données factuelles**
- Fondée sur des données factuelles limitées**

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été faite sur base des résultats atteints par rapport aux activités prévues pour cet objectif.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat**
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)**
- Aucun système de suivi en place**
- Le suivi n'est pas nécessaire**

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif a été assuré à travers la collaboration étroite entre les institutions de recherche notamment le service de recherche en biodiversité de l'OBPE, l'Université du Burundi, l'ENS et l'ISABU.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Objectif 21:*D'ici à 2018, les informations sur les connaissances scientifiques et traditionnelles, les innovations, les technologies et les meilleures pratiques sur la biodiversité sont collectées, largement partagées et transférées.*

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Informations supplémentaires

En vue de rendre accessibles toutes les informations existantes relatives à la biodiversité, le CHM-Burundi s'est doté d'outils performants pour assurer l'échange d'informations et d'autres outils non web ont été mis en place à cet effet. Des points focaux en provenance des institutions tant étatiques que privées ont été nommés en vue de collecter des informations en rapport avec la biodiversité disponibles dans leurs institutions respectives. Aussi, des partenariats sur la biodiversité ont été créés pour renforcer l'échange d'informations.

Obstacle: Insuffisance d'échanges d'information entre les institutions et faible niveau de sensibilisation du public pour la consultation des informations disponibles au CHM-Burundi.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Plus de 34 pages web additionnelles mensuellement;
- Environ 4851 visiteurs par trimestre, soit 1617 visiteurs mensuellement;
- Cinq types d'outils confectionnés (posters, dépliants, policy-brief, pancartes et guide):
 - trois sortes de posters de sensibilisation pour les parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu (cinq cent exemplaires produits et affichés dans les bureaux et centres plus fréquentés par la population) et Réserve Naturelle Forestière de Bururi;
 - huit types de dépliants pour les parcs nationaux de la Kibira, Ruvubu et Rusizi, réserves naturelles forestières de Kigwena, Nkayamba, Rumonge, Vyanda et Bururi confectionnés;

- deux Policy-briefs sur les tendances des écosystèmes, des habitats et des espèces au Burundi confectionnés;
 - un policy-brief à l'endroit des décideurs et administratifs pour la sauvegarde des écosystèmes offrant les biens et services écosystémiques au Burundi confectionné en 2018;
 - cent treize pancartes en rapport avec la biodiversité (soixante-trois à Bururi, cinquante à Kibira et Ruvubu);
 - un guide pour la mise en place des mesures incitatives dans une gouvernance de cogestion des Aires Protégées au Burundi élaboré en 2015;
 - trois guides de sensibilisation des parties prenantes (décideurs, administratifs provinciaux et communaux, services techniques provinciaux et communaux, communautés riveraines et autochtones) sur la protection des aires protégées confectionnés en 2016;
 - trois guides de sensibilisation pour les décideurs, chercheurs et les tradipraticiens sur le protocole de Nagoya en matière d'APA confectionnés en 2016;
 - un guide de sensibilisation pour la promotion du tourisme pour les parcs nationaux de la Kibira et de la Ruvubu élaboré en 2017;
 - un guide pour la mise en place des mesures incitative dans une gouvernance de cogestion des aires protégées au Burundi produit en 2015;
 - un guide de sensibilisation sur les tendances des écosystèmes, des habitats et des espèces au Burundi élaboré en 2016;
 - un guide de sensibilisation des décideurs au plus haut niveau sur les questions d'intégration de la biodiversité élaboré en 2018;
 - un guide de sensibilisation des parties prenantes pour l'application effective du code forestier et de la nouvelle loi sur les aires protégées élaboré en 2018;
 - un guide de sensibilisation des propriétaires des palmiers à l'huile, des ONGs et des bailleurs pour leur implication effective à la restauration du rotin au Burundi élaboré en 2018;
 - un guide de sensibilisation des décideurs et administratifs pour la valorisation des biens et services fournis par les écosystèmes au Burundi élaboré en 2018
- Sept réseaux créés dans le cadre d'échange d'informations:
- Réseau des Mycologues de la région des grands lacs africains;
 - Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC);
 - Biodiversity and Protected Areas Management (BIOPAMA);
 - Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Écosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPAR);
 - Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC);
 - Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale (REJEFAC);
 - World Overview of Conservation Approaches and Technologies(WOCAT).
- Douze institutions en partenariat sur la biodiversité:
- Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, Musée Royal de l'Afrique Centrale de Belgique, Jardin Botanique de Meise de Belgique; ICIPE au Kenya, ERAIFT en RDC, Institut Jane Goodall (Tanzanie), Birdlife (Angleterre), UICN (Suisse), CEPF (Kenya), GEF-PNUE (Kenya), BAD (Côte d'Ivoire), IRRI (Burundi).

Ou :

Aucun indicateur utilisé

<p>Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis</p> <p>L'autre outil utilisé est le rapport de formation du personnel de la bibliothèque de référence en biodiversité de l'OBPE sur le système de catalogage des livres.</p>
<p>Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.</p> <p>http://bi.chm-cbd.net/cooperation/reseau-des-mycologues-d-afrique-centrale</p>
<p>Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fondée sur des données factuelles <input type="checkbox"/> Fondée en partie sur des données factuelles <input type="checkbox"/> Fondée sur des données factuelles limitées</p>
<p>Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus</p> <p>L'évaluation a été faite sur base des résultats atteints par rapport aux activités prévues pour cet objectif.</p>
<p>Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le suivi relatif à cet objectif est adéquat <input type="checkbox"/> Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question) <input type="checkbox"/> Aucun système de suivi en place <input type="checkbox"/> Le suivi n'est pas nécessaire</p>
<p>Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place</p> <p>Le suivi de cet objectif a été assuré dans le cadre d'échange d'information sur la biodiversité par l'implication effective des Points Focaux Interinstitutionnels du CHM-Burundais.</p> <p>Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.</p> <p>http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur</p>
<p>Objectif 22: <i>D'ici 2015, le Burundi adopte une stratégie d'investissement et de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la biodiversité</i></p>
<p>Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :</p> <p><input type="checkbox"/> En voie de dépasser l'objectif <input type="checkbox"/> En voie d'atteindre l'objectif <input checked="" type="checkbox"/> Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents</p>

- Aucun changement notable**
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation :

Décembre 2018

Informations supplémentaires

Dans l'optique d'opérationnaliser la SNPAB, un plan d'investissement et de mobilisation des ressources financières a été élaboré. Aussi, des études de référence en vue de connaître la contribution de la biodiversité au PIB ont été faites et des projets sont montés suivant les axes stratégiques de la SNPAB.

Quoique le calendrier soit fixé en 2015, l'objectif n'a pas été atteint totalement. Cependant, des actions de plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières pour la biodiversité continuent au moment où ce rapport est produit.

Obstacle: Difficulté d'avoir des chiffres exacts sur les projets montés chaque année par divers acteurs suite au manque d'un cadre de coordination des actions menées par les partenaires. Il est à noter aussi un faible niveau de mise en œuvre du plan d'investissement et de mobilisation des ressources financières.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

- Un plan stratégique d'investissement et de mobilisation des ressources financières dans le domaine de la biodiversité au Burundi élaboré pour 2013-2020;
- Une stratégie nationale pour le paiement des services écosystémiques des parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu élaborée en 2016;
- Six projets soumis annuellement.

OU :

- Aucun indicateur utilisé**

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Aucun autre outil n'a été utilisé à part le document des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la SNPAB.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

- <http://bi.chm-cbd.net/implementation/documents-nationaux/strategies-plans-dactions-et-cadre-legal/plan-strategique-de-mobilisation-des-ressources-financieres-pour-la-biodiversite>
- <http://bi.chm-cbd.net/biodiversity/documents-sur-la-biodiversite-du-burundi/projets-dans-le-domaine-de-biodiversite/projet-amelioration-de-l-efficacite-du-systeme-de-gestion-des-aires-protgees/outils-de-gestions-des-parcs-de-la-kibira-et-ruvubu/strategie-nationale-pour-le-paiement-des-services-eco-systemiques-des-parcs>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

L'évaluation a été faite sur base des résultats atteints par rapport aux activités qui étaient prévues.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif a été assuré par l'OBPE dans le cadre des projets des différents acteurs.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

<http://bi.chm-cbd.net/implementation/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-snpab/evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-et-plan-d-action-sur>

Partie IV. Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque objectif d'Aichi pour la biodiversité mondiale

Objectif 1: *D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Le Burundi a mené plusieurs actions en vue d'atteindre cet objectif à travers la prise en compte de la biodiversité dans l'enseignement, la sensibilisation du public sur tous les faits dégradateurs de la biodiversité, la traduction des lois en langue nationale (Kirundi) et l'élaboration des documents de politique sur la biodiversité.

Ainsi, les données factuelles en rapport avec la réalisation de cet objectif sont énumérées ci-après:

- document de la Stratégie de Communication, Education et Sensibilisation du public sur la Biodiversité élaboré et publié en 2014;
- document de Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Echange d'Information sur la Biodiversité (2012-2020) a été élaboré;
- un atelier national de sensibilisation des décideurs sur la protection de la biodiversité en 2016;
- des ateliers nationaux de sensibilisation des administratifs provinciaux et communaux, des communautés locales et autochtones sur l'importance socio-économique et écologique des aires protégées ont été organisés en 2016;
- un guide de sensibilisation des parties prenantes pour l'application effective du code forestier et de la nouvelle loi sur les aires protégées a été élaboré en 2018 et sera bientôt vulgarisé et diffusé;
- un atelier d'échange sur les meilleures approches des intervenants pour le développement de la province Karusi a été tenu en 2017;
- un atelier de sensibilisation des journalistes sur leur rôle dans la conservation de la biodiversité a été organisé en 2016;
- quarante ateliers de sensibilisation à raison de 10 ateliers par an entre 2014 à 2017;
- neuf cent soixante représentants des communautés ont participé aux séances de sensibilisation au niveau national (Rapport du projet Biodiversité);
- la loi sur la création et gestion des aires protégées au Burundi et le code minier traduits en Kirundi en 2014 (le Burundi s'est engagé à traduire en langue nationale toutes les lois adoptées en rapport avec la biodiversité);
- animation des émissions sur l'importance des parcs nationaux (CHM-Burundi);
- émission animée dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la biodiversité, édition 2015;

- mille cinq cent émissions radiodiffusées en rapport avec la biodiversité et l'environnement entre 2014-2018;
- célébration chaque année de la journée nationale de l'arbre (2^{ème} quinzaine de décembre);
- publication des articles sur la biodiversité dans les journaux (ABP info);
- des ateliers de sensibilisation des administratifs provinciaux et communaux, confessions religieuses et services techniques d'une part et des communautés locales et autochtones d'autre part, pour la protection des aires protégées ont été organisés entre 2014-2018;
- sensibilisation des élèves de Kigamba et de Muyinga sur l'importance des pollinisateurs en 2017;
- sensibilisation de la population de Kayanza, Muravya et Bubanza par l'ONG ADRA Burundi sur la lutte contre les feux de brousse dans les aires protégées spécialement dans le PN Kibira en 2017 et 2018;
- un plan quinquennal sur l'éducation environnementale (EE) et la sensibilisation 2010-2015;
- un guide sur les mesures incitatives relatives aux aires protégées a été produit;
- production et diffusion des posters et des dépliants de sensibilisation des communautés riveraines aux PN de la Kibira et de la Ruvubu en 2015;
- production et diffusion d'un poster de sensibilisation sur les effets de la perturbation des forêts sur les insectes pollinisateurs en 2018;
- production et diffusion d'un dépliant de sensibilisation sur la RNF Bururi;
- intégration des chapitres ou cours sur la protection de l'environnement dans l'enseignement fondamental, post-fondamental et supérieur (universités publiques et privées);
- création de deux masters (master en biologie des organismes et écologie et master en sciences et gestion intégrée de l'environnement à partir de l'année académique 2017-2018 à l'Université du Burundi.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale

Le Burundi se joint chaque année à d'autres pays pour célébrer différentes journées internationales relatives à la biodiversité, entre autres: la journée internationale des zones humides (2 février), des forêts (21 mars), de l'eau (22 mars), des oiseaux migrateurs (10 mai), de la biodiversité (22 mai), de l'environnement (5 juin) et de la désertification (17 juin).

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable

Les contributions ci-dessus soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la mesure où les actions de sensibilisation que le pays mène visent la participation de tous les citoyens à la conservation de la biodiversité et ne laissent

personne pour compte. De la sorte, le pays soutient la mise en œuvre de certains principes de base du programme 2030 notamment le principe de l'inclusion et le principe que personne ne doit être laissé pour compte.

Aussi, le Burundi en mettant un accent particulier sur la sensibilisation sur la biodiversité et l'accès aux informations de diverses dimensions pour le développement durable, y compris la biodiversité et les écosystèmes, conditions indispensables au changement des choix de consommation et des modes de vie, il contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 4 et 12.

Objectif 2: D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les questions de biodiversité ont été prises en compte dans les documents de politiques du Burundi tels que la Constitution de la République du Burundi, la Vision Burundi 2025, le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027, la Politique nationale forestière du Burundi, les stratégies et les plans d'action. En plus, des cadres de coordination et de gestion ont été mis en place pour certaines aires protégées. Le Pays a aussi mis en place un plan de suivi et d'évaluation de toutes les interventions relatives à la biodiversité et a mené des études sur la valeur de la biodiversité.

Les données factuelles utilisées à l'appui de cette description sont:

- plans sectoriels d'intégration de la biodiversité dans différents ministères (ministère ayant l'Intérieur dans ses attributions, ministère ayant le commerce dans ses attributions, ministère ayant l'Agriculture et de l'Elevage dans ses attributions, ministère ayant l'Energie et les Mines dans ses attributions, ministère ayant le Transport dans ses attributions) élaborés en 2014;
- plan sectoriel d'intégration de la biodiversité au plus haut niveau décisionnel élaboré en 2014;
- note sur la position nationale sur la biodiversité pour son intégration dans le Plan de National de Développement (2018-2027) produite en 2018;
- étude sur l'analyse environnementale pays faite par la banque mondiale en 2016;
- création de 118 comités collinaires d'appui à la conservation des parcs nationaux de la Kibira et de la Ruvubu entre 2012-2017;
- création de 18 comités collinaires d'appui à la gestion et la conservation des réserves naturelles du sud entre 2012-2017;
- création de 18 comités communaux d'appui à la conservation des parcs nationaux de la

Kibira et de la Ruvubu entre 2012-2017;

- projet de décret instituant la plateforme de collaboration et de coordination des questions de biodiversité;
- projet d'ordonnance mettant en place un comité technique national sur la biodiversité;
- projet d'ordonnance portant cadre de gestion participative des AP du Burundi;
- plan d'évaluation de la mise en œuvre de la SNPAB pour 2013-2020;
- étude sur la tendance des indicateurs des valeurs des services éco systémiques produite en 2017;
- étude sur les services éco systémiques pour la survie de la population et de la croissance économique nationale élaborée en 2014;
- stratégie de paiement des services éco systémiques des PN Kibira et Ruvubu élaborée en 2016.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale

L'implication de la communauté Batwa dans la gestion et l'aménagement de la RNF Bururi contribue à l'amélioration de leur condition de vie (acquisition de la terre et d'un habitat décent). L'écosystème forestier ainsi protégé favorise la préservation des espèces rares et endémiques et renforce la séquestration du carbone.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable:

Les contributions ci-dessus soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la mesure où les actions d'intégration déjà initiées par le pays dans certains secteurs vont continuer dans d'autres secteurs de la vie nationale. De la sorte, le pays soutient la mise en œuvre de certains principes de base du programme 2030 notamment le principe de l'inclusion.

Par ailleurs, la prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration des plans sectoriels des ministères clés du Burundi (Agriculture et élevage, Energie et mines, Transport, Commerce et Industrie) ainsi qu'au plus haut niveau décisionnel contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 1 et 8.

Objectif 3: D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la

Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Le Burundi a pris quelques mesures pour éliminer les incitations nuisibles à la biodiversité, pour renforcer les capacités des communautés locales et autochtones à l'utilisation des ressources biologiques et pour mettre en place un système de suivi et de contrôle des EIES en rapport avec la biodiversité et réglementer les mesures incitatives relatives à la biodiversité.

Les données factuelles illustrant la réalisation de cet objectif sont, notamment:

- promotion des activités génératrices de revenus pour les ménages riverains des parcs nationaux (Kibira et Ruvubu) et RNF Bururi (2014-2017), RNF Murehe et Paysage protégé de Gisagara (2016);
- élaboration en 2015 d'un guide pour la mise en place des mesures incitatives dans une gouvernance de cogestion des AP du Burundi;
- stratégies de génération des revenus alternatifs pour les communautés riveraines des parcs nationaux de la Ruvubu et de la Kibira élaborées en 2014;
- stratégie nationale et plan d'action sur le développement du secteur des PFNL élaborée en 2016;
- formation des communautés locales sur l'exploitation du *Cyperus papyrus* à Kirundo (lac Rweru): projet de restauration des conditions éco-climatiques du lac Rweru (CHM-Burundi);
- formation sur la fabrication et utilisation des foyers améliorés en commune Mutumba (Karusi) (2014-2016);
- formation des apiculteurs sur l'apiculture moderne en 2016;
- formation des comités d'appui à la conservation des parcs nationaux de la Kibira et la Ruvubu (2014-2017);
- certaines études d'impacts concernant la biodiversité sont faites;
- ordonnance ministérielle N° 760/540/770/1757 du 26/12/2013 fixant la contribution annuelle pour la réhabilitation des sites d'exploitation artisanale des minerais, des carrières ainsi que des comptoirs d'achat et de vente des minerais d'exploitation artisanale en vigueur ;
- projet de loi sur la biodiversité;
- guide sur les mesures incitatives relatives aux aires protégées élaboré en 2015;
- code forestier révisé en 2016.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale :

Les EIES des projets régionaux auxquelles le Burundi a été impliqué telles que RUSUMO FALLS, Ruzizi II, etc. ont contribué à l'atténuation des effets néfastes sur la biodiversité aquatique.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

Les contributions ci-haut décrites soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la mesure où la mise en place des mesures incitatives positives en faveur des populations riveraines des aires protégées va entraîner la croissance économique du pays et la protection de l'environnement. De la sorte, le pays soutient la mise en œuvre de certains principes de base du programme 2030 notamment le principe de l'inclusion et le principe que personne ne doit être laissé pour compte.

Par ailleurs, parmi les réalisations au niveau local figurent les études d'impact qui sont exigées avant l'exécution de tout projet de développement (unités de production artisanale, industrielle, aménagement de marais, etc.), ce qui contribue à la réalisation de l'objectif de développement durable 4.

Objectif 4: D'ici à 2020 au plus tard, les Gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

Veuillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Le Burundi a mis en place et appliqué le texte d'application du Code de l'environnement en rapport avec les EIES. Le pays a également proposé des plans d'exploitation rationnelle pour certaines ressources naturelles.

Les données factuelles utilisées pour illustrer la réalisation de l'objectif sont:

- un plan d'affaire écotouristique pour les parcs nationaux de la Kibira et de la Ruvubu a été élaboré en 2016;
- des études ont été menées respectivement sur *Hyphaena petersiana* (2014), *Osyris lanceolata* (2014) et *Eremospatha haullevilleana* (2017);
- guide de suivi du plan de gestion environnementale des EIES pour les projets de développement élaboré en 2017;
- décision ministérielle sur le cadrage dans le processus d'EIES sortie en 2015;
- six cent treize (613) EIES réalisées entre 2014 et 2017

Veuillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale:

Le Burundi fait partie de l'Interpol dont l'une de ses missions est la lutte contre les crimes environnementaux. D'autre part, il est partie à la convention CITES et a mis en place une loi y relative, ce qui implique que le pays participe dans la réglementation du commerce mondial des espèces de faune et de flore sauvages, menacées d'extinction. Il fait également partie de la Convention Internationale sur la Protection des Végétaux (CIPV).

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable:

Les contributions ci-haut décrites soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la mesure où toutes les couches de la population sont sensibilisées sur les bienfaits des études d'impact environnemental et social et des plans d'exploitation rationnelle des ressources naturelles. De la sorte, le pays soutient la mise en œuvre de certains principes de base du programme 2030 notamment le principe de l'inclusion et le principe que personne ne doit être laissé pour compte.

Par ailleurs, à travers l'écotourisme, la population locale peut bénéficier des revenus pour améliorer sa sécurité alimentaire. Ensuite, les agriculteurs ont été sensibilisés pour garder les sols fertiles et ainsi accroître leur productivité. Le Burundi dispose notamment d'un programme de plantation d'arbres de diverses espèces (ornementaux, fruitiers, etc.) qui soutiennent les berges des cours d'eaux traversant la ville de Bujumbura. Ces actions contribuent donc à la réalisation des objectifs de développement durable 2, 8 et 15.

Objectif 5: D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites

Veuillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description:

Le Burundi a élaboré des plans d'aménagement et de gestion de la plupart des aires protégées et pris des mesures pour juguler toute pratique faisant recours aux feux de brousse. En plus, il a identifié et vulgarisé des actions susceptibles de minimiser le recours au bois des écosystèmes naturels, introduit le système REDD+ et mis en place des stratégies de gestion des écosystèmes transfrontaliers et des dispositifs de protection et de fertilisation des terres agricoles. La carte n°1 montre le couvert forestier avec des dégradations d'habitats au cours du temps.

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont:

- mise en place des plans de gestion et d'aménagement des aires protégées; des études d'identification des milieux naturels à mettre en défens (parcs nationaux de la Kibira, Rububu, Rusizi) et RNF Bururi (2014-2017);
- formation sur les techniques apicoles modernes en faveur des apiculteurs riverains de la RNF Bururi et du Parc National de la Kibira en 2016;
- intégration dans le Code forestier révisé de 2016 des dispositions dissuasives à l'endroit des populations riveraines des AP et des autres écosystèmes;
- loi n°1/21 du 4/10/2018 portant stabulation permanente et interdiction de la divagation des animaux domestiques et de la basse-cour au Burundi;
- existence d'un document sur les opportunités dans le secteur des énergies renouvelables au Burundi;
- formation et diffusion des foyers améliorés;
- production et plantation des arbres agro forestiers et forestiers pour les ménages riverains aux parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu et de la RNF Bururi entre 2014-2017;
- décret instituant le comité national REDD+ adopté en 2017;
- document de préparation à la REDD+ confectionné (RPP, 2014);
- Autorité du Lac Tanganyika pour interventions communes des 4 pays riverains (Burundi, Tanzanie, RDC et Zambie);
- existence d'une convention de collaboration, orientation, harmonisation, suivi et coordination des actions et initiatives sous régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers (COMIFAC);
- projet de mémorandum de gestion transfrontalière entre la forêt de la Kibira au Burundi et la forêt de Nyungwe au Rwanda en cours de discussion;
- stratégie de lutte contre le braconnage au sein de l'EAC élaborée en 2016;
- cartes thématiques résultantes des études de fertilité des sols du Burundi et des besoins en éléments nutritifs des principales cultures vivrières;
- existence d'un programme national de lutte antiérosive (PNLAE);
- existence d'un programme de repeuplement du cheptel ;
- études d'identification des sites dégradés des parcs nationaux de la Kibira en 2015 et de la Rusizi en 2014 et leurs systèmes de réhabilitation;
- un programme national de reboisement existe;
- projet de restauration des paysages et de résilience (PRPR): cadre fonctionnel pour la gestion durable des parcs nationaux de la Ruvubu et de la Kibira et de la RNF Bururi;
- Contribution Déterminée au niveau National (CDN) dans la mise de l'accord de Paris sur le climat

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale :

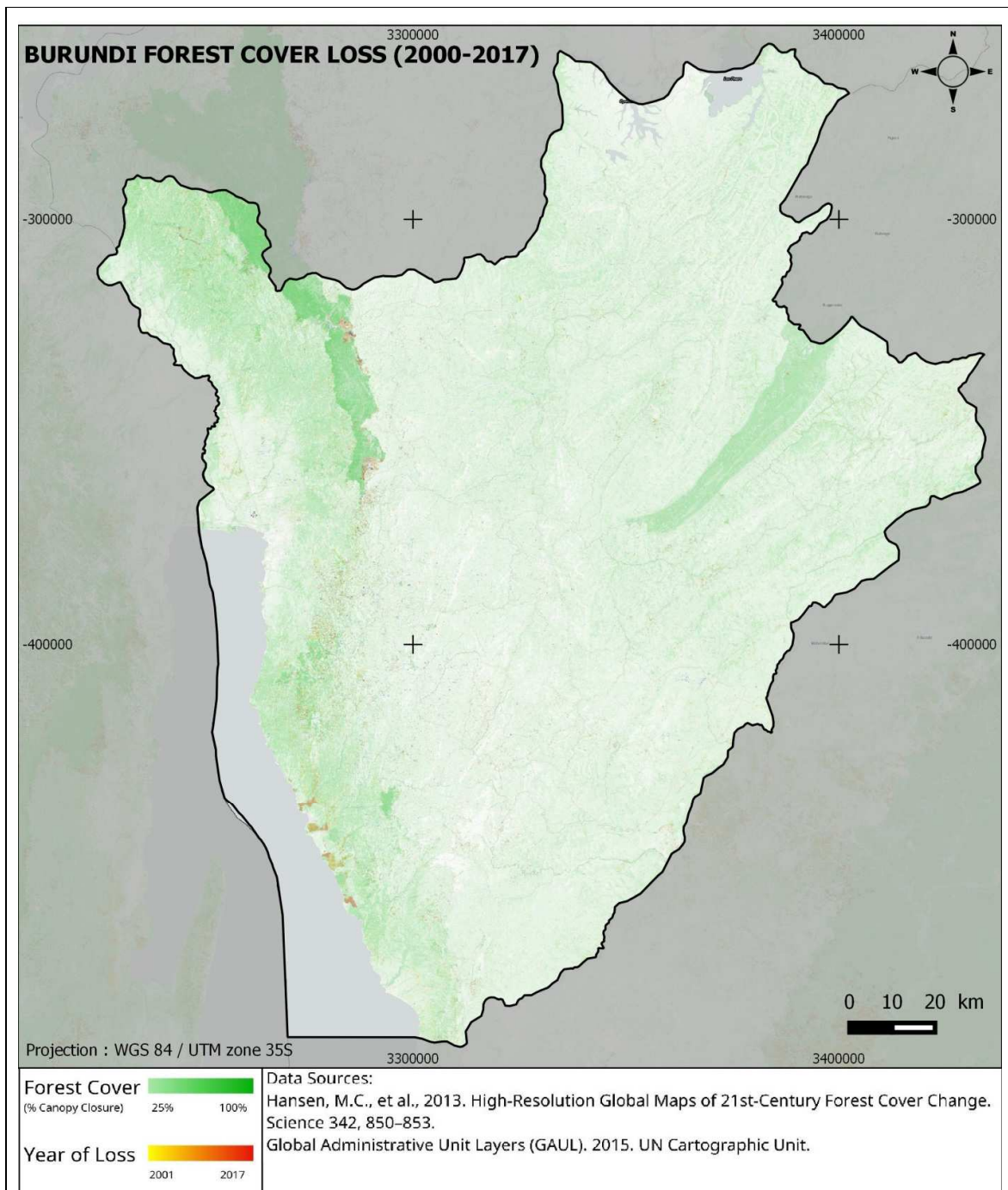
La lutte contre les feux de brousse dans les écosystèmes forestiers du pays contribue à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

De même, la conservation des écosystèmes sous forme d'aires protégées contribue, notamment, à la protection des sites d'accueil et de passage des oiseaux migrateurs.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

Les contributions ci-haut décrites soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la mesure où tout le pays a entrepris un programme national de reboisement et a récemment révisé son code forestier avec comme principe « qui coupe reboise ». Avec ces actions, le pays soutient la mise en œuvre de certains principes de base du programme 2030 notamment le principe de l'inclusion et le principe que personne ne doit être laissé pour compte.

Aussi, les sources d'énergie (bois, charbons, tourbe, électricité) devenant de plus en plus rares et chers, la population burundaise commence à utiliser des sources d'énergie renouvelables comme l'énergie solaire et le gaz. Elle recourt également à d'autres techniques qui réduisent l'usage du bois telles les foyers améliorés et la fabrication du charbon à partir des déchets végétaux et ménagers. En plus, des programmes de sensibilisation de production et de plantation d'arbres sont en cours dans tout le pays. Tout cela contribue à la réalisation des objectifs de développement durable⁷, 13 et 15.



Carte n°1: La couverture forestière avec des dégradations d’habitats au cours du temps

Objectif 6: *D’ici à 2020, tous les stocks de poissons et d’invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d’une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n’aient pas d’impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l’impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description:

Le Burundi a mis en place un mécanisme local et régional pour une bonne gestion des pêches sur le lac Tanganyika et les autres écosystèmes aquatiques du pays, et une loi y relative a été promulguée. De surcroît, l'évaluation et la cartographie des étendues et la distribution des plantes des marais en usage ont été proposées.

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont ainsi:

- document d'évaluation et conservation de la biodiversité dans le lac Tanganyika de 2000 encore en vigueur;
- Autorité du Lac Tanganyika existante;
- loi n°1/017 du 30/11/2016 portant organisation de la pêche et de l'aquaculture au Burundi;
- étude sur la distribution de *Cyperus latifolius* au niveau national menée en 2018;
- promotion de la pisciculture au niveau national via les projets du FIDA.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale:

La réglementation de la pêche dans les lacs et les rivières du pays contribue à la pérennisation des ressources halieutiques, particulièrement endémiques au Burundi.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable:

Les contributions ci-haut décrites soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la mesure où le pays vient de réviser la loi sur la pêche avec des dispositions permettant de réguler la pêche dans le pays. Avec ces contributions, le pays soutient la mise en œuvre de certains principes de base du programme 2030 notamment le principe de l'inclusion.

Par ailleurs, la pêche au Burundi est réglementée afin que les stocks de poissons ne s'épuisent pas. Il s'agit des pêcheries de subsistance et à petite échelle qui assurent les moyens de subsistance aux nombreuses populations rurales pauvres tout en soutenant l'économie du pays. Cette activité implique à la fois les personnes de tout sexe et de tout âge et cela contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 2, 8, 12 et 14.

Objectif 7: D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Le pays a entrepris l'intégration des zones consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture et à la sylviculture dans les schémas provinciaux et communaux d'aménagement du territoire. Ensuite, l'approche par écosystème est applicable.

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont :

- stratégie nationale d'utilisation des terres et des schémas généraux d'aménagement et d'utilisation des terres;
- schéma directeur d'aménagement et de mise en valeur des marais de 2000 en vigueur;
- projets et programmes spécifiques à l'agriculture et élevage, à la sylviculture et à l'aquaculture selon les zones écologiques (IRRI, PAIOSA).

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale:

L'initiative d'intégration des espèces agroforestières dans les plantations caféicoles afin d'améliorer la qualité du café et la fertilité du sol contribue notamment à la résilience climatique, la séquestration du carbone et la préservation de la biodiversité.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

Les contributions ci-haut décrites soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la mesure où tout le pays a entrepris un programme national de reboisement et a récemment révisé son code forestier avec comme principe qui coupe reboise. Avec ces actions, le pays soutient la mise en œuvre de certains principes de base du programme 2030 notamment le principe de l'inclusion et le principe que personne ne doit être laissé pour compte.

Par ailleurs, le Pays dispose de 5 zones écologiques exploitées selon leurs spécificités par différents programmes, ce qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 2, 8 et 15.

Objectif 8: D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de

cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Le Burundi s'est engagé à réduire les impacts dus à l'usage des pesticides et des engrais chimiques à travers la mise en œuvre de la CDN. Il s'est également engagé à réduire les impacts dus à l'usage des pesticides et à renforcer l'OBPE en ressources humaines et matérielles pour l'analyse des eaux et des sols pour connaître leurs niveaux de pollution et à mettre en place des unités de prétraitement des eaux usées dans les industries.

Avec ces ambitions, les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont :

- registre des pesticides à usage agricole homologués au Burundi de 2010 en vigueur;
- registre des pesticides à usage agricole dont l'importation, la commercialisation et la distribution et l'utilisation sont interdites au Burundi, 2016;
- projet Gestion intégrée des ressources en eau pour la protection contre la pollution des zones de captage des sources aménagées et les berges des rivières;
- pour le laboratoire de l'OBPE: formation du personnel; acquisition des équipements et approvisionnement en réactifs d'analyse de démarrage en 2015 et des plaques solaires pour son fonctionnement en 2018;
- données sur les paramètres physico-chimiques des eaux des rivières Mugere, Kanyosha, Muha, Ntakangwa, Nyabagere, Kinyankonge rassemblées et analysées au laboratoire de l'OBPE;
- données sur la pollution des eaux usées collectées et analysées à l'Université du Burundi;
- quelques unités de prétraitement des eaux usées à la BRARUDI, SAVONOR et AFRITEXTILE.

Veuillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale:

La protection des bassins versants contre la pollution, notamment pour les rivières Ruvyironza et Ruvubu se jetant dans le Nil, contribue à la préservation de la biodiversité aquatique et des autres maillots de la chaîne trophique sur tous les parcours des rivières susmentionnées.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

Les contributions ci-haut décrites soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la mesure où le pays a entrepris un large programme de protection des bassins versants et de restauration des paysages avec l'appui des partenaires techniques et financiers; il met également en œuvre un programme national de lutte anti-érosive et de résilience. Avec ces actions, le pays soutient la mise en œuvre de certains principes de base du programme 2030 notamment le principe en rapport avec les partenariats multipartites pour mobiliser les ressources financières afin d'arriver à lutter contre la pollution

mais aussi le principe de l'inclusion.

Le pays dispose des stratégies et certaines infrastructures pour la prévention de la pollution des eaux des lacs et des rivières qui traversent la ville de Bujumbura. Ainsi, cette action contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 3, 6, 9 et 14.

Objectif 9: D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Des lois, des ordonnances, des études, des séances de sensibilisation sur les plantes envahissantes sont régulièrement faites en vue de leur éradication ou pour atténuer leurs impacts dans les écosystèmes du Burundi. Aussi, quoiqu'encore rudimentaires, des mécanismes de leur surveillance, leur contrôle, leur mise en quarantaine ont été instaurés, notamment au niveau des postes d'entrée et de sortie du pays, comme à l'aéroport international de Bujumbura et dans les postes de douanes frontaliers pour le bon suivi des espèces importées et exportées.

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont:

- une étude sur la situation des espèces exotiques envahissantes au Burundi a été menée et validée en 2017;
- un projet d'ordonnance sur les espèces exotiques envahissantes élaboré en 2017;
- une situation des espèces exotiques envahissantes au Burundi connue en 2017 (cfr Mécanismes de lutte et surveillance des espèces exotiques envahissantes, chapitre de l'étude sur les espèces envahissantes);
- cinq séances de sensibilisation des communautés sur les espèces exotiques envahissantes: *Lantana camara*, *Eichhornia crassipes*, *Solanum torvum*, *Mimosa pudica* et *Mimosa diplodicha* ont été organisées (Autorité du Lac Tanganyika, ACVE, OBPE, LVEMP II et ABN);
- des campagnes d'éradication de la jacinthe d'eau sont menées, notamment par les associations des pêcheurs des lacs du nord et dans le cadre de la célébration de la journée dédiée au lac Tanganyika.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale

Le Burundi a mis en place des postes de surveillance et de contrôle des espèces importées et exportées à ses frontières (Ruhwa, Rumonge, etc.) et à l'aéroport international de Bujumbura,

ce qui contribue à limiter ou empêcher la propagation des espèces exotiques envahissantes à l'échelle nationale et mondiale.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

Les contributions ci-haut décrites soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la mesure où le pays a entrepris des campagnes d'éradication des espèces exotiques notamment la jacinthe d'eau et mené une étude sur la situation des espèces envahissantes au Burundi. Avec ces actions, le pays soutient la mise en œuvre de certains principes de base du programme 2030 notamment le principe d'inclusion et le principe en rapport avec les partenariats multipartites pour mobiliser les ressources financières et les connaissances pour juguler ce fléau mondial.

Enfin, des schémas et des campagnes de sensibilisation sur les espèces envahissantes et leurs méfaits et les mécanismes de leur contrôle sont proposés aux différentes couches de la population burundaise. Cela contribue à la réalisation de l'objectif de développement durable 15.

Objectif 10: D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement

Veuillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Le Burundi n'ayant l'accès ni à l'océan ni à la mer, aucune mesure en rapport avec la biodiversité de ces écosystèmes n'a été prévue à cet effet.

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif n'existent donc pas.

Veuillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale :

Rien n'est à signaler car le pays n'a accès ni à l'océan ni à la mer.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

Pas de réalisation spécifiques à signaler car le pays n'a accès ni à l'océan ni à la mer.

***Objectif 11:** D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.*

Veuillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Presque toutes les aires protégées du pays disposent des statuts légaux. Le pays organise régulièrement des séances de sensibilisation pour le respect des limites de ces aires protégées. En outre, le pays a des projets de création de nouvelles aires protégées (Inanzegwe, Kibimbi, Birime, etc.).

La carte n°2 illustre les aires protégées terrestres dont dispose le Burundi.

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont ainsi :

- une étude d'identification du paysage aquatique du nord du lac Tanganyika a été menée en 2016 sur le littoral entre Kajaga et Kabezi;
- douze sur les quatorze aires protégées disposent des statuts légaux;
- quatre plans d'aménagement et de gestion ont été élaborés pour les parcs nationaux de la Kibira, de la Ruvubu, de la Rusizi et la RNF Bururi (2014-2017);
- organisation régulière des séances de sensibilisation pour le respect de la zone tampon du lac Tanganyika, des lacs du nord et des rivières du pays selon le Code de l'eau de 2012 en vigueur.

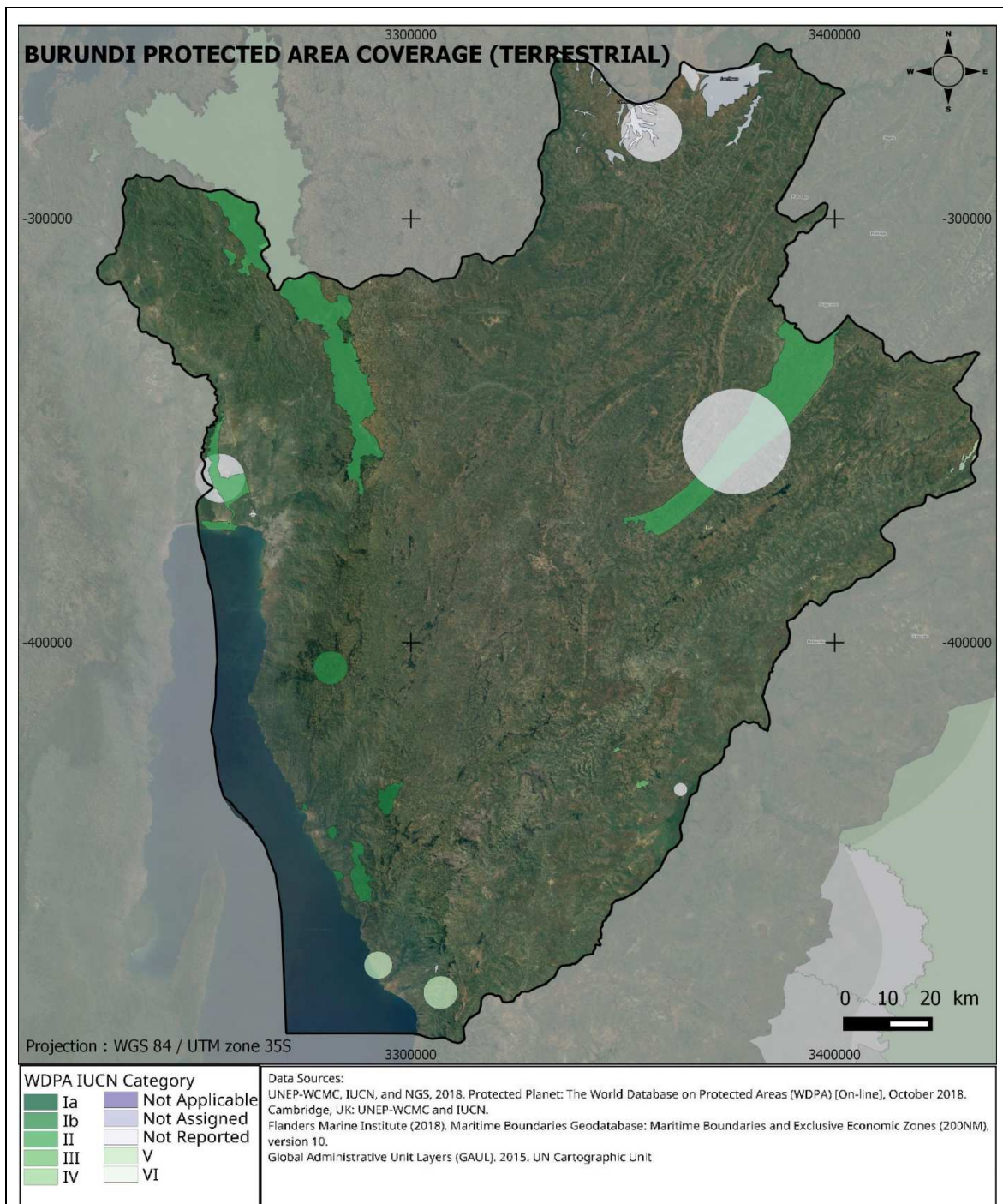
Veuillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale :

Le projet de création de nouvelles AP en plus de celles déjà existantes entre dans la volonté du Gouvernement d'atteindre les 17% des espaces protégés de son territoire comme le recommande la Conférence des Parties à la CBD. Il est à noter que certaines de ces aires en défens abritent des espèces endémiques.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

Les contributions ci-haut décrites soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est dans cette optique que le Burundi a un projet de création de nouvelles aires protégées en plus de celles existantes. De ces actions, le pays soutient la mise en œuvre de certains principes de base du programme 2030 notamment le principe d'inclusion car il va faire intervenir beaucoup de parties prenantes (populations, administration, ONG) et le principe en rapport avec les partenariats multipartites pour mobiliser les ressources financières et les connaissances nécessaires.

Aussi, la loi sur les aires protégées a été révisée et la création de nouvelles aires protégées est envisagée pour approcher au moins 10% du territoire national, y compris le littoral du lac Tanganyika afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable 6, 11, 14 et 15.



Carte n°2: La couverture des aires protégées terrestres au Burundi

Objectif 12: *D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description:

Des recherches ont été menées sur l'état des lieux et des menaces de la biodiversité, sur l'écologie des espèces à domestiquer et à conserver, notamment les essences autochtones. Aussi, un système de suivi de la dynamique des habitats, des populations et des espèces, et surtout des populations des ongulés et des primates a été exécuté. La carte n°3 montre le degré des menaces des espèces au Burundi.

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont:

- quelques études sur des essences d'intérêt particulier ou à rôle écologique connu ont été menées en 2016 (7 espèces rares, 36 espèces vulnérables, 40 espèces en danger, 2 espèces sur la liste CITES), voir la SNPAB 2013-2020;
- bilan faunistique: 203 espèces menacées, dont 56 en extinction, 64 en danger, 83 vulnérables avec 12 espèces de mammifères disparues (SNPAB 2013-2020);
- programme de conservation d'espèces rares ou menacées (colocase, igname, etc.) à l'ISABU;
- étude écologique et économique de quelques PFNL des écosystèmes du Burundi: Cas de *Dioscorea odoratissima* sauvage et *Aframomum angustifolium* réalisée au Parc National de la Ruvubu en 2017;
- monitoring des oiseaux d'eau au niveau national par l'ABN en 2016;
- établissement de la situation de référence pour le suivi de la dynamique des habitats dans les AP : cas des parcs nationaux de la Kibira, Ruvubu et Rusizi en 2015 et 2016;
- suivi de la dynamique des bambous et des chimpanzés au Parc National de la Kibira en 2017;
- suivi de la dynamique des feux de gestion et des buffles au Parc National de la Ruvubu en 2017;
- suivi de la dynamique des chimpanzés dans la RNF Bururi (depuis 2015);
- guide de suivi de la dynamique des habitats au Parc national de la Ruvubu depuis 2015;
- atelier de formation de 3 cadres et 8 techniciens de l'OBPE en technique de suivi de la dynamique des habitats et espèces organisé en 2016;
- suivi des chimpanzés du Parc National de la Kibira entre 2012-2014;
- étude sur les chimpanzés de Vyanda et Rukambasi en 2014;
- une étude sur la densité et l'écologie des chimpanzés (*Pan troglodytes*) dans le Parc National de la Kibira (2014).

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale :

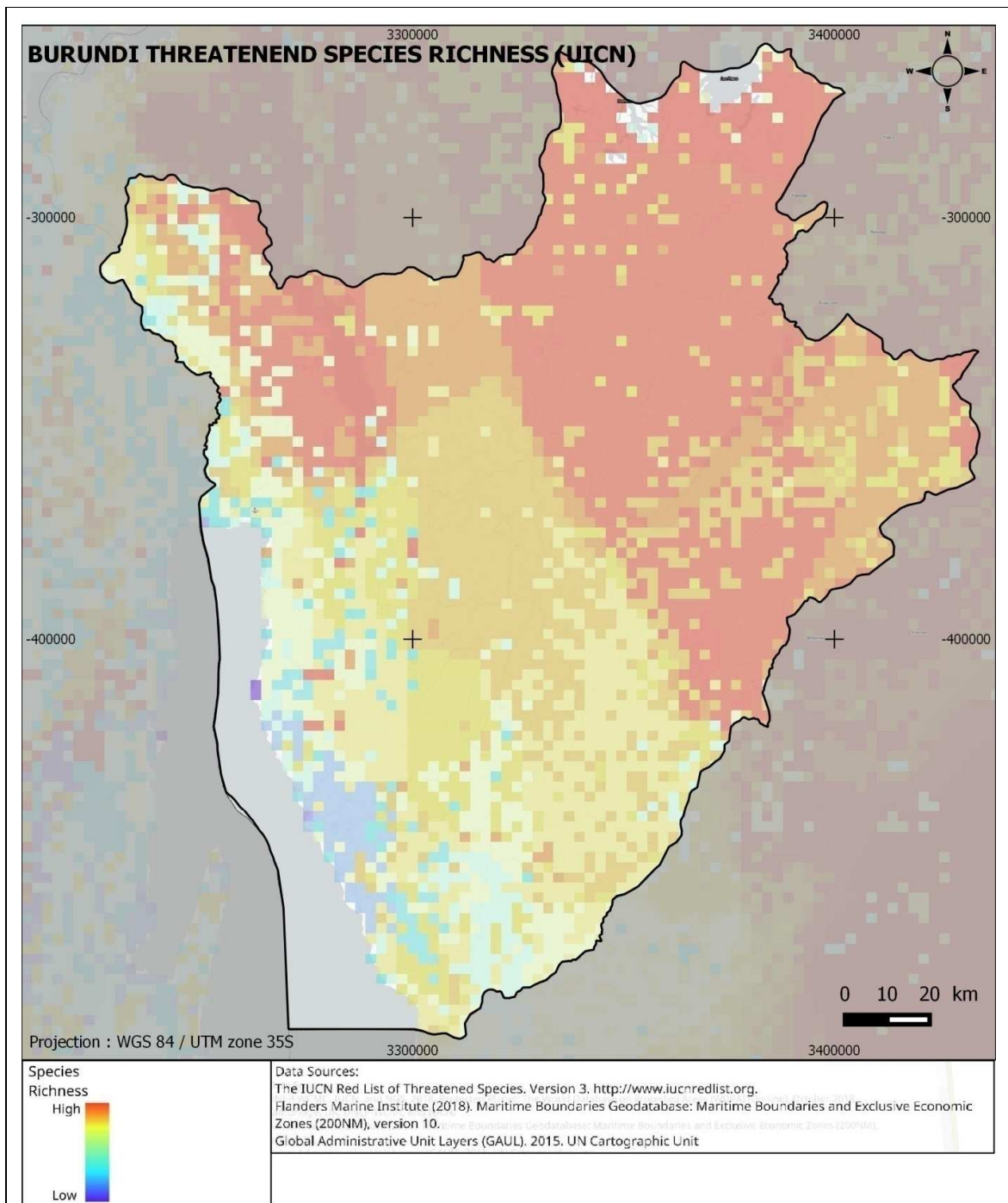
La banque de gènes régulièrement alimentée à l'ISABU peut constituer un matériel biologique de secours pour les espèces menacées ou éteintes d'intérêt mondial. Par ailleurs, le monitoring des oiseaux d'eau contribue au suivi des oiseaux migrateurs à l'échelle mondiale. Il convient

de souligner aussi l'adoption de lois et la prise de mesures par le Gouvernement pour prévenir l'extinction des espèces.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

Les contributions ci-haut décrites soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la mesure où le pays a mis en place un système de monitoring pour le suivi de la dynamique des habitats, des populations et des espèces. Avec cela, il soutient la mise en œuvre de certains principes de base du programme 2030 notamment le principe en rapport avec les partenariats multipartites pour mobiliser les ressources financières et les connaissances pour suivre l'état de conservation des espèces.

Enfin, l'existence des programmes, des stratégies et mécanismes de suivi et de conservation de certaines espèces menacées, rares et d'intérêt particulier au niveau local contribue à la réalisation de l'objectif de développement durable 15.



Carte n° 3: Degré des menaces des espèces au Burundi

Objectif 13: *D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description:

Des banques de gènes animales et végétales de valeur réelle et potentielle pour l'alimentation et l'agriculture ont été créées et sont régulièrement renforcées au sein des institutions de recherche.

Aussi, des programmes de recherche sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont été instaurés.

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont :

- une banque de gènes pour les essences agro forestières est fonctionnelle (*Calliandra calothyrsus*, *Grevillea robusta*, *Acacia mangium*, *Senna (Cassia siamea)*, etc.) à l'OBPE;
- conservation du germoplasme du riz, du bananier et de la pomme de terre, manioc (ISABU, IRRI et Université de Ngozi);
- conservation par culture des tissus des cultivars du bananier à l'ISABU;
- collecte et conservation in-situ des espèces d'igname (ISABU Karusi et Bukemba);
- conservation des races locales animales, notamment Ankolé à l'ISABU Mahwa;
- état des lieux, stratégie et plan d'action en matière de la conservation des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation, et en matière de la production des semences nucléaires (2015);
- des chercheurs de différentes institutions (UB, ISABU, IRAZ, OBPE.) se sont réunis deux fois en 2016 en vue d'améliorer et amender une étude sur la stratégie nationale de conservation du germoplasme au Burundi;
- programmes de recherche sur différentes ressources phytogénétiques notamment au MINEAGRIE, UB (IRRI), Université de Ngozi, des ONG, etc.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale :

Des activités de recherche sur la culture du riz menées au Burundi par l'IRRI.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

Les contributions ci-haut décrites soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la mesure où le pays dispose des programmes et des institutions de recherche sur différentes ressources phytogénétiques. Avec cela, il soutient la mise en œuvre de certains principes de base du programme 2030 notamment le principe en rapport avec les partenariats multipartites pour mobiliser les connaissances, l'expertise et la technologie pour une bonne conservation des ressources phytogénétiques.

Enfin, l'existence des mécanismes de conservation de certaines espèces par des institutions de recherche au niveau national (ISABU, Universités et OBPE) contribue à la réalisation de l'objectif de développement durable 2.

Objectif 14: D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Des recherches sur l'état des lieux et les plans d'aménagement concertés sur les écosystèmes fournissant des services essentiels pour les communautés ont été faites (carte n°4). Aussi, des activités génératrices de revenus alternatifs à l'usage abusif des ressources biologiques des AP ont été promues.

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont:

- une étude de base sur l'établissement sur les services éco systémiques et le coût de l'inaction à la protection de la biodiversité a été menée en 2014;
- six études sur les insectes pollinisateurs ont été menées en 2014;
- étude de la valorisation des produits non ligneux: productivité des champignons comestibles des forêts claires du Burundi, cas de la RNF Rumonge et Paysage protégé de Gisagara en 2015 et 2016;
- évaluation de l'efficacité de gestion des Aires Protégées du Burundi avec l'outil IMET (Integrated Management EffectivenessTool) en 2016;
- élaboration en 2016 du document « State of Protected areas (SoPA) » dans le cadre de l'EAC en collaboration avec le programme BIOPAMA;
- des plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux de la Kibira, Ruvubu et Rusizi et de la RNF de Bururi ont été élaborés et validés en 2014-2016;
- des stratégies de génération de revenus alternatifs pour les ménages riverains aux parcs nationaux de la Kibira et de la Ruvubu ont été élaborées et validées;
- promotion de l'apiculture moderne autour des parcs nationaux de la Kibira, de la Ruvubu et de la RNF Bururi.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale:

La protection des bassins versants et des écosystèmes contribue à l'épuration de l'eau des rivières se jetant dans les deux grands bassins (Congo et Nil).

L'on note aussi la participation du pays dans le processus d'élaboration des politiques régionales en rapport avec la conservation des espèces forestières, notamment le plan de convergence pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale 2015-2025.

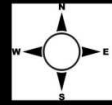
Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable:

En mettant en œuvre ces actions pour cet objectif, le Burundi réaffirme son engagement pour la protection de l'environnement en général et l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des écosystèmes fournissant les services essentiels en particulier. Le pays prend donc des dispositions utiles et nécessaires pour garantir un développement durable pour toute la population. Cela s'inscrit dans le respect et la mise en application du deuxième principe du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 qui appelle à prendre des mesures pour bénéficier à tous les êtres humains et s'engage à ne laisser personne pour compte et aussi au quatrième principe qui appelle à l'inclusion.

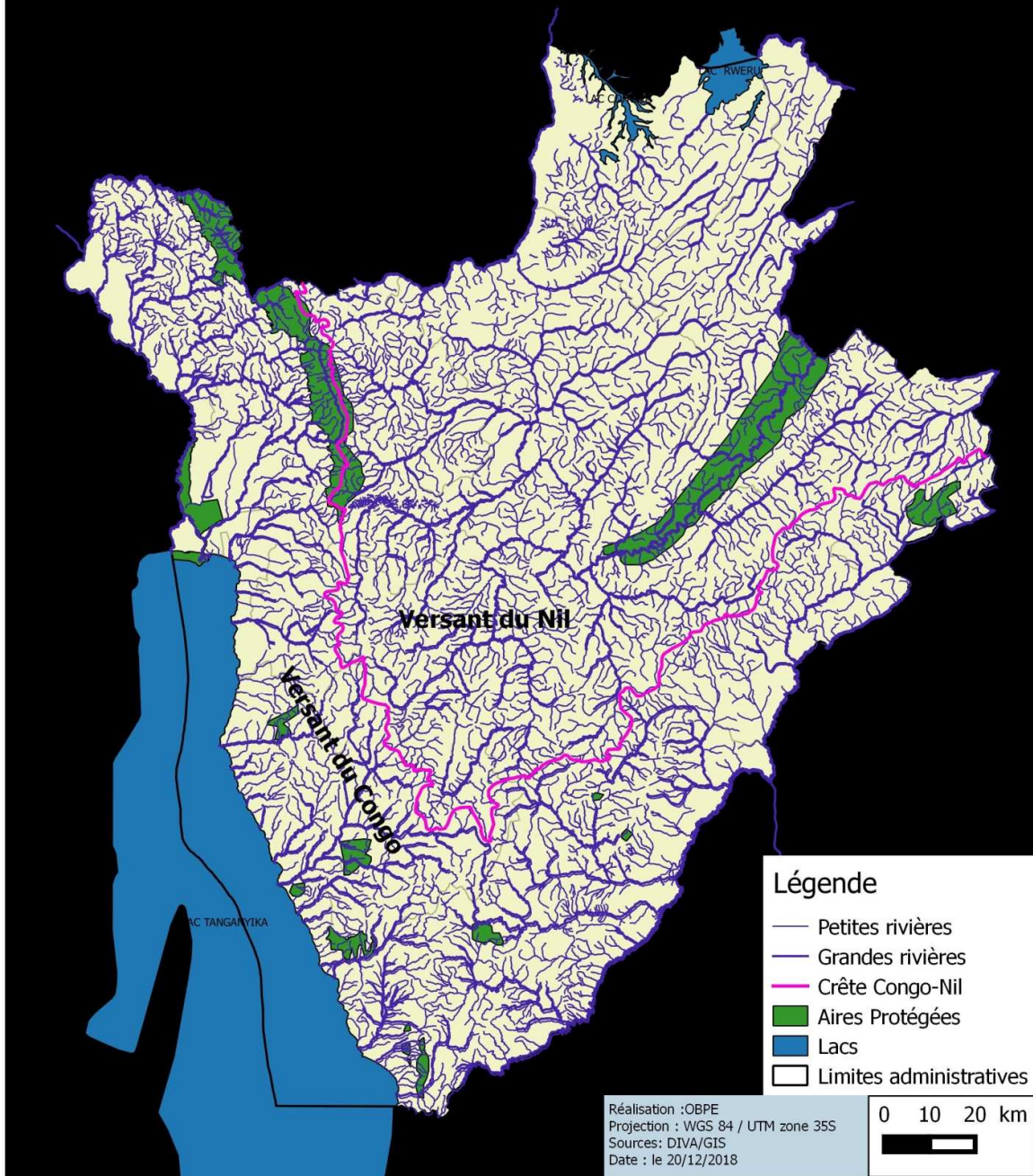
Aussi, le maintien et la fourniture des services écosystémiques essentiels pour le bien-être humain sont tributaires des activités de conservation des écosystèmes (terrestres et aquatiques), lesquelles activités sont bien prédéfinies dans différents plans et stratégies nationaux du Burundi afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 6, 8, 13



Office Burundais pour la Protection
de l'Environnement



Services écosystémiques de régulation



Carte n°4: Les aires protégées dans la régulation du régime des eaux

Objectif 15: *D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description:

Le Burundi a mené des études sur la vulnérabilité des écosystèmes et des espèces aux changements climatiques. Des initiatives du programme REDD+et CDN sont mises en œuvre à travers le programme de reboisement au niveau national (Carte n°5).

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont:

- une analyse intégrée de la vulnérabilité au Burundi : introduction et analyse intégrée de vulnérabilité face aux changements climatiques au niveau national en 2014 ;
- restauration de la zone tampon d'une superficie de 245 ha au lac Rweru par plantation des essences agro-forestières;
- production et plantation des plants agro-forestiers (*Grevillea sp* et *Calliandra sp*) et forestiers (*Eucalyptus sp*) dans les champs des ménages riverains aux parcs nationaux de la Kibira et Ruvubu et à la Réserve Naturelle Forestière de Bururi;
- restauration par reboisement des zones dégradées et stabilisation des berges des différentes rivières dans le cadre du projet LVEMP II et des projets d'autres partenaires.

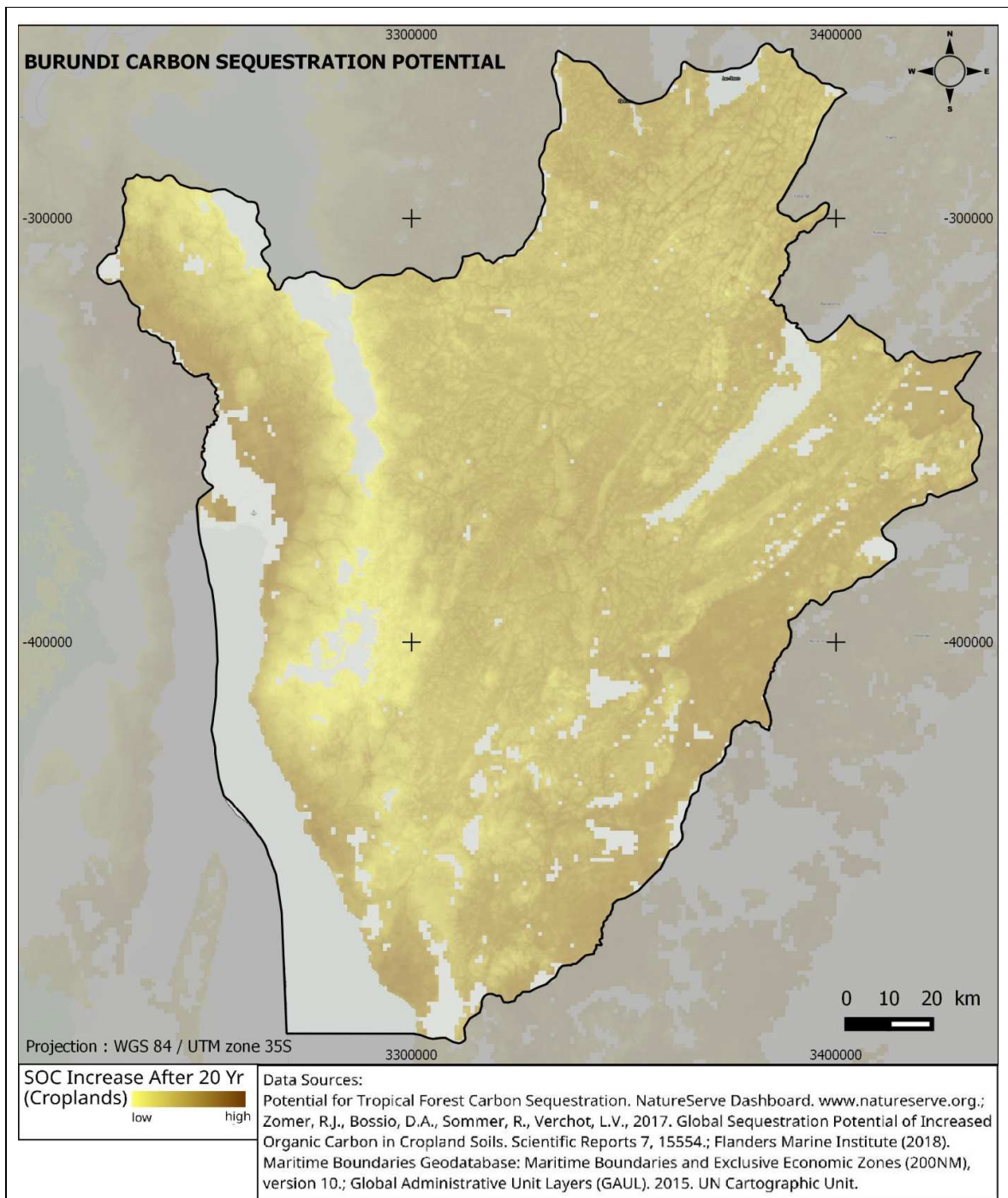
Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale

A travers le programme national de reboisement, de grandes étendues sont restaurées et boisées, ce qui contribue à l'augmentation des puits de carbone dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle mondiale.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable:

En mettant en œuvre ces actions pour cet objectif, le Burundi réaffirme son engagement à la protection de l'environnement en général et au renforcement de la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques en particulier. Le pays prend donc toutes les dispositions nécessaires pour garantir une conservation efficace des zones d'intérêt pour la biodiversité à travers leur gestion durable. La participation massive de la population dans la mise en œuvre du Programme National de Reboisement constitue une contribution à la réduction de la vulnérabilité des populations face aux effets des changements climatiques et à l'atténuation des émissions des GES, notamment le CO₂. Cette participation cadre avec le respect et la mise en application du deuxième principe du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 qui appelle à prendre des mesures pour bénéficier à tous les êtres humains et s'engage à ne laisser personne pour compte et aussi au quatrième principe qui appelle à l'inclusion. Il s'inscrit aussi dans le respect du principe du partenariat multipartite pour mobiliser les ressources financières et partager les connaissances.

Afin de contribuer à la réalisation des ODD 6, 9, 11, 13 et 15, des plants agro forestiers et forestiers ont été produits et installés sur les sites identifiés, notamment par l'OBPE, les associations et les ONG environnementales, les communautés et les différents partenaires.



Carte n° 5: Potentiel de séquestration du carbone au Burundi

Objectif 16: *D'ici à 2020, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale*

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles

utilisées à l'appui de cette description :

Pour règlementer l'accès aux ressources génétiques disponibles, le Burundi a procédé à la ratification du Protocole de Nagoya et a ensuite élaboré un projet de loi sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources. Le pays a en outre élaboré un projet de lois nationales et certains textes réglementaires sur la biodiversité et a organisé des formations sur les enjeux relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à l'endroit des groupes cibles (tradipraticiens, chercheurs et décideurs).

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont :

- loi portant adhésion du Burundi au Protocole de Nagoya promulguée en 2014;
- projet de loi sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation élaboré et validé en 2016;
- code forestier révisé en 2016;
- loi sur la pêche et l'aquaculture promulguée en 2016;
- ordonnance portant l'obtention d'un permis d'exploitation des PFNL adoptée en 2017;
- projet d'ordonnance portant réglementation de la gestion, de l'exploitation, de la transformation et de la commercialisation des PFNL élaboré en 2016;
- projet de loi sur la biodiversité nationale élaboré en 2013;
- projet d'ordonnance sur la réglementation des droits d'usage des ressources biologiques dans les AP et d'autres milieux naturels élaboré en 2017;
- projet de décret sur la plateforme interministérielle sur la biodiversité élaboré en 2018;
- projet d'ordonnance sur le comité technique sur la biodiversité élaboré en 2018;
- projet d'ordonnance portant cadre de gestion participative des AP au Burundi élaboré en 2017;
- guide de sensibilisation des tradipraticiens, des chercheurs et des décideurs sur l'accès et le partage des avantages d'utilisation des ressources génétiques médicinales élaborée en 2016;
- sensibilisation des tradipraticiens, des chercheurs et des décideurs sur l'accès et le partage des avantages d'utilisation des ressources génétiques médicinales en 2016-2017.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale

Avec la ratification du Protocole de Nagoya, le Burundi contribue à la lutte contre l'utilisation illicite des ressources génétiques.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

En mettant en œuvre ces actions développées pour cet objectif, le Burundi réaffirme son engagement pour la protection de l'environnement en général et la gestion durable des ressources naturelles et spécifiquement les ressources génétiques. Le Burundi prend des dispositions utiles et nécessaires pour garantir la mise en œuvre du Protocole de Nagoya à travers la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Biodiversité (SNPAB 2013-2020). Dans cette optique, la mise en œuvre de certaines activités de cet objectif s'inscrit dans le respect et la mise en application du deuxième principe du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 qui appelle à prendre des mesures pour bénéficier à tous les êtres humains et s'engage à ne laisser personne pour compte et aussi au quatrième principe qui appelle à l'inclusion. Il s'inscrit aussi dans le respect du principe du partenariat multipartite pour mobiliser les ressources financières et partager les connaissances en matière d'APA.

Enfin, les groupes cibles les plus concernés par le Protocole de Nagoya sont sensibilisés et certains outils pour sa mise en œuvre sont disponibles ; le Burundi contribue ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable 15.

Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Le Burundi a révisé et adopté sa SNPAB en 2013 et des documents pour sa mise en œuvre ont été élaborés, notamment le document d'indicateurs de référence pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNPAB.

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont:

- plan stratégique de développement et de renforcement des capacités dans le domaine de la biodiversité élaboré entre 2014-2015;
- stratégie de communication, éducation, sensibilisation du public sur la biodiversité élaborée en 2014;
- plan d'investissement et de mobilisation des fonds pour la mise en œuvre de la SNPAB pour 2013-2020;
- projet de loi sur la biodiversité;
- plans d'intégration de la biodiversité au sein de cinq ministères (ministère ayant l'Intérieur dans ses attributions, ministère ayant le commerce dans ses attributions, ministère ayant l'Agriculture et de l'Elevage dans ses attributions, ministère ayant l'Energie et les Mines dans ses attributions, ministère ayant le Transport dans ses attributions) ont été élaborés en 2014;
- plan d'intégration de la biodiversité au plus haut niveau décisionnel élaboré en 2014;
- cinq plans régionaux pour la mise en œuvre de la SNPAB élaborés en 2013 pour les 5 zones écologiques du pays;
- projet d'ordonnance mettant en place le Comité Technique sur la Biodiversité (CTB) élaboré en 2018;

- document d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNPAB élaboré pour 2013-2020.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale

La révision de la SNPAB 2013-2020 s'est basée sur le plan stratégique de la CDB 2011-2020 et les objectifs d'Aichi pour s'acquitter de ses obligations au titre de la convention.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

A travers cet objectif, le pays a pris des dispositions utiles et nécessaires pour la mise en place et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Biodiversité (SNPAB 2013-2020) à travers la synergie entre les parties prenantes. Dans cette optique, divers outils de sa mise œuvre ont été développés à travers un processus participatif et inclusif. Cela rentre dans le respect et la mise en application du deuxième principe du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 qui appelle à prendre des mesures pour bénéficier à tous les êtres humains et s'engage à ne laisser personne pour compte, aussi au quatrième principe qui appelle à l'inclusion et aussi au cinquième principe qui appelle aux partenariats multipartites.

Aussi, certains outils (lois, plans d'intégration, etc.) pour la prise en compte des questions de biodiversité au niveau des secteurs sont disponibles au Burundi afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable 13, 15, 16 et 17.

Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Le Gouvernement du Burundi encourage les utilisateurs des ressources biologiques (apiculteurs, pisciculteurs, tradipraticiens et artisans) à adopter les pratiques appropriées pour la conservation de ces ressources. Des formations de la population sur l'importance de la protection de leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles ont été organisées au niveau des communautés autochtones et locales.

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont:

- promotion de la vannerie autour du lac Rweru à Busoni;
- promotion de l'apiculture dans les milieux riverains des parcs nationaux (Kibira et Ruvubu) et de la RNF Bururi;
- sensibilisation des tradipraticiens à multiplier les plantes médicinales dans leurs propres propriétés dans le cadre des projets PFNL entre 2014-2016 et APA entre 2016-2017;
- sensibilisation des tradipraticiens sur la protection de leurs connaissances traditionnelles et sur le Protocole de Nagoya entre 2016-2017;
- décret n°100/253 du 11/11/2014 portant réglementation de la médecine traditionnelle et l'art de tradipraticien au Burundi;
- diagnostic des connaissances traditionnelles (Bulletin Scientifique n°2 de l'INECN: 10-16) en 2007;
- mémorandum de collaboration établi entre les chercheurs et les tradipraticiens en vue de partager et sauvegarder les connaissances sur les ressources phytogénétiques médicinales signé en 2016;
- un lexique des noms vernaculaires de la flore des parcs nationaux de la Kibira, de la Rusizi et de la Ruvubu élaboré en 2016.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale

Le renforcement des capacités des communautés autochtones et locales au Burundi contribue à la lutte contre la biopiraterie tant au niveau national qu'à l'échelle mondiale.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

A travers cet objectif, le Burundi a pris des engagements pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Biodiversité (SNPAB 2013-2020) qui tient compte de la gestion durable de la biodiversité sous toutes ses formes et en considérant les connaissances traditionnelles. Cela rentre dans le respect et la mise en application du deuxième principe du

Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 qui appelle à prendre des mesures pour bénéficier à tous les êtres humains et s'engage à ne laisser personne pour compte, au quatrième principe qui appelle à l'inclusion et aussi au cinquième principe qui appelle aux partenariats multipartites.

D'autre part, la valorisation et la protection des connaissances traditionnelles, notamment à l'endroit des tradipraticiens du pays, contribuent ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable 2, 3, 4 et 10

Objectif 19: D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Le Burundi a élaboré un plan stratégique de recherche en biodiversité et un inventaire des composantes de la biodiversité a été effectué en mettant l'accent sur les groupes les moins connus. Il a également mis au point et appliqué des méthodes appropriées de traitement des données. De plus, le Burundi a mis en place et poursuivi des programmes de formation scientifique et technique sur les méthodes d'inventaire faunistique et floristique, de conservation et de surveillance de la biodiversité. Les résultats de recherche sur la biodiversité ont été diffusés et vulgarisés à travers le bulletin scientifique de l'OBPE et d'autres institutions de recherche.

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont:

- Plan Stratégique de Recherche sur la Biodiversité pour la mise en œuvre de SNPAB pour 2016-2020;
- plan Stratégique de Recherche sur les ressources génétiques médicinales au Burundi et signature du mémorandum d'accord entre les chercheurs et les tradipraticiens sur la recherche sur les plantes médicinales;
- études de cas sur certains groupes taxonomiques peu étudiés (araignées, termites du miombo, mouches de fruits, diplopodes et pollinisateurs);
- bilan de la diversité floristique établi en 2014;
- travaux de fin d'études universitaires sur la biodiversité;
- bases de données sur les mammifères, reptiles, oiseaux, batraciens et poissons du pays;
- CHM-Burundi;
- création à l'Université du Burundi d'un Centre de Recherche en Sciences Naturelles et de l'Environnement;
- bulletin de recherche agronomique de l'ISABU;
- bulletin scientifique sur l'environnement et la biodiversité de l'OBPE.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale

A travers le CHM et le Bulletin scientifique de l'OBPE, le Burundi échange les connaissances sur la biodiversité avec le monde entier.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable:

A travers cet objectif, le Burundi a donc pris des dispositions utiles et nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPAB 2013-2020) qui tient compte de la biotechnologie. Et cela rentre dans le respect et la mise en application du deuxième principe du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 qui appelle à prendre des mesures pour bénéficier à tous les êtres humains et s'engage à ne laisser personne pour compte, au quatrième principe qui appelle à l'inclusion et aussi au cinquième principe qui fait appel aux partenariats multipartites.

Enfin, certaines connaissances et technologies associées à la biodiversité sont disponibles au Burundi et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable 4, 12, 17.

Objectif 20: D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Le Burundi a élaboré et mis en œuvre un plan d'investissement et de mobilisation des ressources financières et un cadre de coordination de l'aide extérieure pour la conservation de la biodiversité.

Un système de paiement des taxes sur les ressources biologiques et les services écosystémiques a été mis en place. Enfin, des projets sur la biodiversité ont été élaborés et soumis aux bailleurs.

Les données factuelles relatives à la réalisation de l'objectif sont:

- plan stratégique d'investissement et de mobilisation des ressources financières dans le domaine de la biodiversité pour 2013-2020 élaboré;
- stratégie de paiement des services écosystémiques pour les parcs nationaux de la Kibira et de la Ruvubu mise en place en 2016;

- projets multisectoriels élaborés par OBPE, ONG et associations locales à caractère environnemental, universités et autres institutions de recherche, etc.

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale

Il n'y a pas d'autres activités menées contribuant à la réalisation de l'objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale.

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

A travers cet objectif, le Burundi a mis en place un outil important pour le financement de la biodiversité « Plan Stratégique d'Investissement et de Mobilisation des Ressources Financières dans le domaine de la biodiversité pour 2013-2020 » et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Biodiversité (SNPAB 2013-2020). Cela s'inscrit dans le respect et la mise en application du deuxième principe du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 qui appelle à prendre des mesures pour bénéficier à tous les êtres humains et s'engage à ne laisser personne pour compte, au quatrième principe qui appelle à l'inclusion et aussi au cinquième principe qui appelle aux partenariats multipartites pour la mobilisation des ressources financières pour la biodiversité.

Aussi, des plans et stratégies de mobilisation financière existent au Burundi et des projets relatifs à la biodiversité ont été élaborés et soumis pour financement afin de réaliser les objectifs de développement durable 10 et 17.

Partie V. Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes (cette partie du rapport est facultative)

Cette partie n'a pas été abordée du fait que le Burundi ne dispose pas d'une Stratégie Nationale pour la Conservation des plantes et elle a été exploitée d'une façon ou d'une autre dans les parties précédentes.

Partie VI. Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales (cette partie du rapport est facultative)

Cette partie n'a pas été abordée du fait que le Burundi ne dispose pas d'une information spécifique à fournir dans cette partie pour ce groupe. Les communautés locales et les peuples autochtones sont pris dans l'ensemble et les informations les concernant ont été exploitées d'une façon ou d'une autre dans les parties précédentes notamment les parties III et IV.

Partie VII. Mise à jour du profil du pays en matière de biodiversité

Données factuelles sur la biodiversité

État et tendances de la biodiversité, y compris les avantages découlant de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques:

Etat et tendance de la biodiversité

1. Ecosystèmes naturels

1.1. La flore

Le Burundi compte jusqu'à l'heure actuelle 3423 espèces pour la flore vasculaire, 6 espèces pour les lichens et 1429 espèces d'algues (5^{ème} rapport et Plan Stratégique de Recherche pour la mise en œuvre de la SNPAB). Bien que l'état et la tendance des espèces ne soient pas bien maîtrisés, 7 espèces rares, 36 espèces vulnérables et 40 espèces en danger sont signalées. Deux espèces du Burundi sont inscrites sur la liste CITES.

Malgré l'effort de recherche fourni en mycologie, la richesse mycologique reste peu explorée. Seulement, 110 espèces réparties dans 24 genres et 11 familles et essentiellement composées des Basidiomycètes sont jusqu'ici connues.

1.2. La faune

Le Burundi compte 143 espèces de mammifères et 722 espèces d'oiseaux avec environ 98 espèces migratrices. Selon l'ABN (2013), 2 nouvelles espèces qui sont le Moineau domestique (*Passer domesticus*) et la Veuve de Paradis (*Vidua paradisaea*) s'ajoutent et font passer l'effectif de 722 à 724 espèces d'oiseaux jusqu'ici connues. Toutefois, la Grue royale (*Balearica regulorum*) est en danger de disparition.

Bien que peu explorés, les reptiles constituent un groupe riche et varié avec 115 espèces jusqu'ici connues. Avec 69 espèces dénombrées, les amphibiens forment un groupe peu étudié au Burundi. Les poissons sont parmi les éléments de la faune nationale les plus étudiés avec 270 espèces dont 224 espèces rencontrées dans le lac Tanganyika.

Selon le Plan Stratégique de Recherche pour la mise en œuvre de la SNPAB de 2017, les invertébrés ravageurs des plantes comptent 194 espèces. A celles-ci s'ajoutent les nouveaux insectes ravageurs de l'*Eucalyptus* (Psylle à gomme de l'*Eucalyptus*: *Glycaspis brimblecombei* et Punaise bronzée de l'*Eucalyptus*: *Thaumastocoris peregrinus*) ainsi que la chenille légionnaire d'automne: *Spodopter afrugiperda* qui attaque principalement la culture de maïs. Quatorze espèces de mouches des fruits ont été également ajoutées dans la collection de l'OBPE ramenant à un effectif total de 211 espèces d'invertébrés ravageurs.

Pour la faune aranéologique, plus de 143 espèces ont déjà été recensées. Les Lépidoptères s'élèvent à 152 espèces. Les Hyménoptères avec environ 200 espèces recensées dont le groupe des Apoïdea avec 115 espèces. Il est à signaler qu'un autre groupe de pollinisateurs non habituel a été étudié. Il s'agit des mouches de la famille des Syrphidae (Syrphes) reconnues comme mouches pollinisatrices presque au même titre que les Apoïdea (Abeilles) avec 65 espèces.

Les Crustacés essentiellement du lac Tanganyika renferment environ 209 espèces. Ce lac renferme également environ 73 espèces de Mollusques et 90 espèces de Rotifères.

2. Agroécosystèmes

2.1. Plantes cultivées

Lors de la soumission du 5^{ème} rapport national à la CDB, les écosystèmes agricoles comprenaient 95 espèces cultivées dont 23 vivrières, 10 de rente, 27 maraîchères, 14 fruitières et 21 fourragères. Depuis cette période, 124 nouvelles variétés de cultures ont été homologuées par l'Office National de Contrôle et de Certification des Semences (ONCCS) dont 23 de maïs, 18 de sorgho, 4 de blé, 24 de riz, 20 de haricot, 7 de soja, 4 d'arachide, 11 de pomme de terre, 3 de patate douce, 1 d'aubergine, 2 d'amarante, 1 de chou, 5 de caféier et 1 de Stevia. Il est à signaler que ces taxons ici-mentionnés ne sont pas exhaustifs.

D'une manière globale et en termes de superficie, les plantes vivrières cultivées représentent 87%, le café 8%, le coton, le thé et la canne à sucre totalisent 1,7% et le reste représente 3,3%. Presque toutes les plantes cultivées ont été introduites et seulement 3 espèces autochtones en régression sont en essai de domestication (*Dioscorea bulbifera* var. *anthropophagorum*, *Basella alba* et *Solanum nigrum*). Certaines variétés de cultures vivrières ont été abandonnées suite à l'introduction de nouvelles variétés plus productives. D'autres variétés sont en déclin suite aux attaques parasitaires. Ces données sur les superficies occupées par les différentes cultures sont tirées du 5^{ème} rapport national et restent d'actualité.

2.2. Elevage

Dans le domaine de l'élevage, les types d'animaux élevés au Burundi sont les caprins, les volailles, les bovins, les ovins, les porcins, les lapins, les cobayes, les abeilles et les poissons. Depuis de nombreuses années, les politiques et interventions dans le secteur de l'élevage ont toutefois mis un accent particulier sur l'amélioration génétique de la race Ankolé locale à

travers des croisements d'absorption par des races importées. Ces dernières sont Sahiwal, Frisonne (Holstein), Montbéliard, Brune de Suisse, Jersey et Guernesey.

Pour garder le noyau des différentes races locales du cheptel Burundais et éviter l'érosion génétique, le Burundi à travers l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) a initié un programme de maintien du germoplasme animal. Ainsi, la race Ankolé pure est gardée et entretenu à la Station Régionale de Recherche de Bukemba tandis que les centres d'innovation de Rukoko, Vyegwa et Mparambo hébergent la race caprine locale (ISABU, 2017).

Les ovins restent peu nombreux, probablement pour des raisons culturelles. Jusqu'en 2017, la situation est telle que les caprins occupent la première place avec 1.821.626 têtes soit 36,15% du cheptel national suivis des volailles avec 1.591.273 têtes soit 31,58% de l'effectif total des animaux élevés au Burundi. L'apiculture se pratique de façon sporadique dans toutes les régions du pays. C'est *Apis mellifera* qui est l'abeille domestique dominante. Ces données ont été fournies dans le cinquième rapport et restent valables.

Avantages découlant de la biodiversité

La biodiversité est essentielle pour le développement naturel et agricole de tous les écosystèmes, pour le bien-être des populations. La société burundaise dans tous ses aspects dépend directement des ressources naturelles.

Services et fonctions écosystémiques

Au Burundi comme partout ailleurs, les processus écologiques sont indispensables à la production alimentaire, à la bonne santé et à d'autres aspects de la vie et du développement durable. Ils fournissent également des ressources biologiques très variées que l'homme utilise pour satisfaire ses besoins divers. Les services écosystémiques sont présentés dans les catégories ci-après:

1. Services écosystémiques d'approvisionnement

La vie des communautés dépend énormément de la biodiversité de divers écosystèmes.

. La biodiversité ou plus exactement une partie de la biodiversité fournit les bases de notre bien-être. La biodiversité est sollicitée dans notre vie courante pour assurer de nombreuses fonctions:

- la nourriture: La sécurité alimentaire et la diversité des aliments sont fortement tributaires de la biodiversité des écosystèmes. Cette catégorie inclut des produits alimentaires tels que les divers fruits, les légumes et d'autres Produits Forestiers Non Ligneux;
- la fourniture du combustible: Le bois exploité à des fins énergétiques, la tourbe, etc;
- les plantes médicinales: De nombreuses espèces naturelles auraient des principes actifs contre les maladies et sont recherchés en médecine traditionnelle;
- les matériaux de construction tels que le bois, sables, etc.;
- la vannerie pratiquée à base du rotin, du bambou, du *Raphia* et du *Cyperus*.

2. Services écosystémiques de support ou de soutien

Plusieurs milliers d'espèces animales et de micro-organismes vivent dans le sol. Les activités de ce vaste éventail d'organismes vivants fournissent plusieurs services écosystémiques essentiels. Les champignons ectomycorrhiziques des forêts claires du Sud et de l'Est du Burundi jouent un rôle important dans la survie et le maintien de ces écosystèmes. C'est grâce à ces champignons que les arbres des genres *Brachystegia*, *Julbernardia*, *Isoberlina*, *Uapaca*, etc. sont parvenus à s'installer. Les plantes entomogames sont pollinisées par les insectes, lesquels forment le groupe le plus vaste et le plus diversifié parmi les pollinisateurs.

3. Service écosystémique de régulation

De par leur position sur la crête Congo-Nil constituant la ligne de partage des eaux entre les bassins du Congo et du Nil, les forêts ombrophiles de montagne jouent un rôle fondamental dans la régulation du régime des eaux et la protection des bassins versants sur les pentes à forte inclinaison contre l'érosion. Elles entretiennent des conditions climatiques essentielles pour l'agriculture du pays, tout en permettant la production d'électricité et l'irrigation. La biodiversité agit comme filtres contre l'érosion et la pollution.

La forêt de la Kibira constitue par exemple une source des rivières Ruhwa, Kaburantwa, Gitenge, Ruvubu, Mpanda et Nyabihondo. Cette forêt alimente et maintient le débit des barrages Gitenge et Nyabihondo. Le barrage Rwegura alimenté par les rivières Gitenge et Mwokora fournit actuellement 50% des besoins du pays en électricité. Le barrage de Nyabihondo qui alimente l'usine à thé de Teza en énergie est lui aussi situé dans la forêt de la Kibira. Vers le Sud de la crête, le barrage hydroélectrique sur la rivière Siguvyaye est protégé par la forêt de Bururi. D'autres écosystèmes comme les forêts claires, les bosquets xérophiles de Murehe et les marais jouent également des fonctions de régulation hydrologique et climatique sur une grande partie du pays

Bien que ne le faisant pas à la manière des forêts denses de montagne, les savanes jouent également un rôle clé dans la conservation des sols à vocation finalement forestière. Les savanes des collines protègent les sols des vallées très propices à l'agriculture de marais en évitant notamment le surenvaselement et la pollution des rivières.

4. Services écosystémiques culturels et esthétiques

Les fleurs utilisées dans les différentes cérémonies et la valeur mythologique du tambour emblématique (fabriqué à partir du *Cordia africana*) de notre culture sont des exemples simples et riches de la valeur culturelle de la biodiversité. D'autres espèces comme *Erythrina abyssinica*, *Ficus sp.* ont une signification historique et culturelle importante pour le Burundi. De plus, les paysages burundais offrent des potentialités pour l'écotourisme et les valeurs esthétiques.

Principales pressions exercées sur la biodiversité et facteurs de changement (directs et indirects) dans la diversité biologique:

Au Burundi, la dégradation de la biodiversité ne cesse d'augmenter. Six menaces importantes sont à l'origine de cette dégradation:

- la déforestation et épuisement des ressources biologiques;
- la surexploitation des animaux;
- la pollution;
- la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;
- le remplacement rapide des races et variétés agricoles en usages;
- les changements climatiques.

Déforestation et épuisement des ressources biologiques

Les écosystèmes forestiers ont été fortement réduits à tel point que ceux qui restent encore plus ou moins intacts se trouvent dans les aires protégées. Les causes directes de la déforestation sont les suivantes:

- *le prélèvement incontrôlé des ressources biologiques:*

➤ Dans la forêt péruvienne de Kigwena, l'exploitation irrationnelle d'*Eremospatha haullevilleana* pour des usages artisanaux a réduit cette espèce. Egalement, dans la forêt de montagne, les bambousaies à *Sinarundinaria alpina* (*Oldeania alpina*) sont exploitées pour divers usages et sont constamment coupées, parfois même à un rythme dépassant leur capacité de régénération.

➤ Dans les zones des forêts claires du Sud et de l'Est du pays, la déforestation reste très intense. A l'Est du Burundi, les écorces de *Jubernardia globiflora* sont utilisées dans la fabrication des pirogues. Dans les marais, la coupe d'herbes pour divers usages conduit à la réduction importante des espèces telles que *Cyperus papyrus*, *Cyperus latifolius*, *Cyperus pseudocladus*, *Cyperus laevigatus*, *Typha domingensis* et *Phragmites mauritanus*.

➤ Dans les savanes, la carbonisation autour de certains centres entraîne la rareté de certaines essences. L'exploitation de bambousaies dominées par *Oxythenanthera abyssinica* réduit considérablement cette espèce qui devient de plus en plus rare dans la région de Kumoso et pour ne citer que cela.

- *le défrichement cultural:*

Le défrichement à des fins agricoles continue à être une cause importante de la déforestation. Certains des cas frappants sont:

Dans les forêts sclérophylles de la plaine de la basse Rusizi, les agriculteurs agrandissent leurs champs vers les formations forestières du Parc National de la Rusizi. La plantation industrielle de canne à sucre est venue effacer tout espoir qu'on pouvait avoir sur la régénération de certaines espèces dans cette aire protégée. L'impact de la culture de coton à l'intérieur du Parc National de la Rusizi est fatal pour la conservation de la nature.

Dans la partie méridionale du Burundi, les forêts claires tapissent les pentes impropres à la culture. Cependant, sur toute la bordure périphérique des plaines de Rumonge et de Nyanza-lac, jusqu'à 1600 m d'altitude, on assiste à une spécialisation de cultiver sur des pentes fortes conduisant considérablement à la réduction des forêts par coupe rase en faveur de culture de manioc.

- l'exploitation anarchique du sous-sol:

Au Burundi, l'exploitation minière est de type artisanal. Plusieurs sites d'exploitation sont localisés dans les aires protégées.

Dans le Parc National de la Kibira, on enregistre plusieurs sites d'orpaillage. Cette exploitation consiste à creuser sur des étendues énormes en déracinant toute végétation au passage. De plus, plusieurs cours d'eau sont détournés pour faciliter l'extraction d'or.

Au Parc National de la Ruvubu, l'exploitation industrielle d'essais du nickel a pris fin et l'exploitation proprement dite pourra bientôt commencer. Au Paysage Aquatique Protégé de Bugesera, la petite Réserve Intégrale de Murehe subit constamment de l'exploitation du coltan.

- l'extension de l'habitat humain et installation des infrastructures:

L'accroissement des populations urbaines entraîne un besoin croissant d'espace pour les habitations et des installations industrielles. Plusieurs espaces actuellement en occupation sont des zones écologiquement sensibles et particulièrement intéressantes pour la biodiversité.

C'est notamment le cas de la ville de Bujumbura qui est en train de s'étendre en occupant les bordures immédiates du lac Tanganyika. Or, ce lac est connu pour sa biodiversité unique dans le monde.

L'extension de l'habitat est également manifeste dans le Parc National de la Rusizi où un village vient d'être érigé en contact immédiat avec le Parc National de la Rusizi. On pourrait s'imaginer comment ce parc pourra survivre alors qu'il va encore servir de source de bois de chauffage de ce village dans cette région où les activités de reboisement n'ont jamais existé.

- le surpâturage:

Au Burundi, l'élevage reste extensif et le surpâturage est une pratique traditionnelle. Le surpâturage a réduit sensiblement les bosquets xérophiles et les pelouses se dégradent en plages dénudées. Dans les marais et la végétation de bordure, le surpâturage longtemps appliqué a été à l'origine de l'installation des terres pauvres dominées des termitières avec disparition des *Cyperus papyrus* et *Typha domingensis*. Dans les milieux dégradés où *Eragrostis olivacea* domine, le surpâturage combiné à l'érosion conduit à la dénudation du sol.

- les feux de brousse:

Des feux annuels sont allumés tout au long de la saison sèche par les éleveurs dans le but d'obtenir des herbes tendres pour le bétail. D'autres types de feux sont notamment les feux de chasse, feux de culture, pyromanie, etc. Ces feux induisent une évolution régressive aboutissant à des savanes herbeuses, qui à leur tour, laissent place à des étendues nues à nappes de grenailles ou à des cuirasses latéritiques très riches en termitières.

Surexploitation des animaux

La chasse et le piégeage ont été à la base de l'extinction de certaines espèces animales dont les traces ne sont plus identifiables que grâce à certains objets conservés par les chasseurs notamment les peaux et les cornes. Actuellement, le Burundi enregistre plus de 10 espèces d'animaux disparues suite à l'action de chasse et de destruction d'habitat depuis la fin des années 1950 (*Acinonyx jubatus*, *Panthera leo*, *Loxodonta africana*, *Equus quagga*, *Diceros bicornis*, *Taurotragus oryx*, *Aepyceros melampus*, *Alcephalus lichtensteini*, *Damaliscus linatus*, *Gorilla gorilla*, etc.). Ici, on peut signaler *Loxodonta africana* (éléphant d'Afrique) dont le dernier des 200 mentionnés par Curry-Lindahl en 1958 vient d'être exterminé en Décembre 2003 dans le Parc National de la Rusizi (Nzigidahera, 2007)

La faune aviaire est aussi menacée. A part la consommation de *Francolinus afer* et *Numida meleagris*; ils sont très commercialisés et leurs populations diminuent considérablement. La chasse visant le commerce concerne principalement les perroquets notamment *Poicephalus meyeri*, *Agapornis pullaria* et *Agapornis fischeri* qui commencent à devenir rares. Plusieurs Grues royales (*Balearica regulorum*) sont en captivité dans des jardins de certains hôtels et maisons à Bujumbura et en provinces. La collecte de ses œufs, la capture des petits ainsi que la consommation de sa chair sont les principaux facteurs qui font que cet oiseau très culturel se voit si menacé. Si rien n'est fait dans l'immédiat, la Grue royale risque de disparaître.

Pollution

Les principales sources de pollution notées au Burundi sont:

- l'érosion sur les pentes fortes qui est à l'origine de la pollution des eaux des lacs et des rivières;
- la riziculture irriguée en expansion dans la plaine de l'Imbo et dans les marais des régions de hautes altitudes;
- l'utilisation de divers produits chimiques notamment les pesticides;
- les déchets solides et liquides en provenance des industries, des unités artisanales;
- les sites de décharges publiques non contrôlés influent sur l'ampleur de la pollution;
- les eaux usées issues des ménages.

Prolifération des espèces exotiques envahissantes ou dégradantes

Au Burundi, la prolifération des plantes exotiques envahissantes est très inquiétante.

En effet, l'existence d'*Eichhornia crassipes* dans le lac Tanganyika et dans les lacs du Nord du Burundi constitue un grand danger à la biodiversité de ces milieux.

Aussi l'espèce *Lantana camara* est une plante exotique utilisée dans la construction de clôtures et comme plante médicinale. Actuellement, la prolifération de cette plante est une menace incontestable. Dans certaines aires protégées comme le Parc National de la Rusizi et la Réserve Intégrale de Murehe à Bugesera, *Lantana camara* a déjà atteint un état de massif.

Enfin, dans les agroécosystèmes, plusieurs espèces des Loranthaceae envahissent manifestement plusieurs plantes cultivées.

Remplacement rapide des races et variétés agricoles en usages

Plusieurs causes sont à l'origine de l'érosion génétique et l'augmentation des niveaux de vulnérabilité des ressources génétiques des cultures et de l'élevage. Les causes les plus frappantes sont:

- l'absorption des races locales;
- la reproduction parentale;
- Epidémies et maladies.

L'absorption des races locales est essentiellement due au croisement incontrôlé avec des races nouvellement introduites. En effet, l'importation des génotypes se fait d'une façon anarchique et il en découle que les différents croisements ne sont pas suivis. C'est dans cette optique que le Burundi commence à s'inquiéter d'une probable disparition du sang pur de l'Ankolé à cause de multiples croisements effectués sans contrôle. On ne connaît pas avec exactitude l'identité du cheptel issu de ce croisement.

De plus, avec les introductions anarchiques des espèces animales et végétales, les agri-éleveurs finissent par abandonner les races et les variétés des cultures anciennement domestiquées. Plusieurs variétés des cultures sont déjà disparues alors qu'elles étaient adaptées aux conditions éco-climatiques du pays. La reproduction parentale se manifeste par le manque de contrôle du géniteur. Ce cas est surtout très marqué chez les caprins où la chèvre locale se dégrade en taille suite aux croisements avec des géniteurs parentaux. Les épidémies et les maladies sont également à l'origine des pertes de plusieurs variétés des plantes cultivées. En cas de maladies difficiles à éradiquer comme le virus de la mosaïque de manioc, les maladies de bananiers, la tendance est d'éradiquer les variétés atteintes et les remplacer avec de nouvelles variétés résistantes.

Changements climatiques

Le Burundi est soumis aux impacts néfastes associés à la variabilité climatique et aux extrêmes des précipitations et des températures. Beaucoup de régions du pays connaissent ces derniers temps un déficit pluviométrique, se traduisant notamment par l'aggravation de l'aridité des sols et le tarissement ou la baisse des niveaux des rivières et des lacs.

D'autres phénomènes climatiques tels que les pluies torrentielles, les sécheresses et les températures extrêmes qui, auparavant apparaissaient de façon marginale, sont actuellement observés au Burundi avec plus d'acuité, traduisant ainsi la vulnérabilité de plus en plus grandissante du pays face aux effets néfastes des Changements Climatiques entraînant la baisse de la production agricole, des pertes en vies humaines, des inondations et des sécheresses répétitives.

Ainsi, les régions du Nord-Est du pays dans le Bugesera en province de Kirundo, ont été tellement si affectées par la sécheresse qu'elles enregistrent une baisse très importante des productions vivrières et industrielles qui a entraîné une famine chronique, des déplacements des ménages de leurs exploitations vers les pays limitrophes et des cas de morts pour les communautés les plus vulnérables. Les régions de l'Imbo et les dépressions de Kumoso ont été également affectées par des périodes de sécheresse prolongée mais la durée et l'ampleur ont été moins sévères que pour le Bugesera.

Mesures prises pour renforcer l'application de la Convention

Mise en œuvre de la SNPAB

La mise en œuvre de la SNPAB s'est faite à travers les mesures suivantes:

- gestion des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité à travers l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes à tous les niveaux;
- réduction des pressions directes exercées sur la biodiversité et les ressources biologiques;
- amélioration de l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique;
- valorisation et pérennisation des avantages tirés de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes;
- renforcement de la mise en œuvre de la SNPAB à travers une planification participative, une gestion efficace des connaissances et un renforcement des capacités.

Ensemble de mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020:

- Mise en place de la SNPAB;
- Ratification du protocole de Nagoya

Mécanismes de soutien à la mise en œuvre au niveau national (législation, financement, renforcement des capacités, coordination, intégration, etc.):

Législation

- Décret numéro 100/099 du 8 août 2018 portant interdiction de l'importation, de la fabrication, de la commercialisation et de l'utilisation des sachets et s'autres emballages en plastique;
- Projet de décret instituant la plateforme interministérielle d'intégration sectorielle de la biodiversité;
- Projet d'ordonnance pour la mise en place du Comité Technique sur la Biodiversité;
- Projet d'ordonnance portant cadre de gestion participative des aires protégées au Burundi;
- Décision ministérielle n°770/083 du 09 janvier 2013 portant cadrage dans la procédure d'Etude d'Impact Environnemental au Burundi;
- Projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant redevance administrative relative à la procédure d'EIE et social;
- Ordonnance ministérielle no.760/540/770/1757 du 26 décembre 2013 fixant la contribution annuelle pour la réhabilitation des sites d'exploitation artisanale des minerais, des carrières ainsi que des comptoirs d'achat et de ventes des minerais d'exploitation artisanale (2013) en vigueur;
- Loi n°1/17 du 30 novembre 2016 portant Organisation de la Pêche et de l'Aquaculture au Burundi;
- Projet d'ordonnance ministérielle portant réglementation générale de la pêche(en cours d'adoption dans les instances habilitées);

- Projet de loi sur l'Accès et Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques au Burundi (en cours d'adoption dans les instances habilitées);
- Projet d'ordonnance portant réglementation des droits d'usage des ressources biologiques dans les aires protégées et d'autres milieux naturels (en cours d'adoption dans les instances habilitées);
- Loi n°1/07 du 15 juillet 2016 portant révision du code forestier au Burundi;
- Loi n°1/21 du 23 juin 2014 portant adhésion par la République du Burundi au protocole de Nagoya;
- Décret n°100/253 du 11 novembre 2014 portant réglementation de la médecine traditionnelle et l'art de tradipraticien au Burundi.

Financement

- Plan Stratégique d'Investissement et de Mobilisation des Ressources Financières dans le domaine de la biodiversité 2013-2020;
- Stratégie de paiement des services écosystémiques pour les Aires Protégées de Kibira et Ruvubu;
- Plan d'affaire écotouristique pour les Aires Protégées de Kibira et Ruvubu.

Renforcement des capacités

- Plan stratégique de développement et de renforcement des capacités dans le domaine de la biodiversité pour 2013-2020;
- Vingt et cinq séances de sensibilisation sur la conservation de la biodiversité animées (Décideurs, administratifs provinciaux et communaux, les hommes de la loi, services techniques provinciaux et communaux, communauté riveraine et autochtone, comités d'appui collinaire et communaux et les journalistes);

Coordination

- Un projet d'ordonnance pour la mise en place du Comité Technique sur la Biodiversité.
- Projet de décret instituant la plateforme interministérielle d'intégration sectorielle de la biodiversité (en cours d'adoption dans les instances habilitées).

Intégration

- Plan sectoriel d'intégration de la biodiversité aux plus hautes instances décisionnelles;
- Six plans d'intégration sectorielle développés (Ministères de l'Intérieur, Commerce, Agriculture et de l'élevage, Energie et mines, Transport et un de haut niveau décisionnel);
- Cinq plans régionaux pour cinq régions éco-climatiques (Dépression de Kumoso, Plateaux centraux, Dépression de Bugesera, Plaine de l'Imbo et Zone écologique Mumirwa Crête-Congo Nil.

Mécanismes de suivi et d'examen de la mise en œuvre

Après l'adoption de la SNPAB, le Burundi a pris des orientations stratégiques pour sa mise en œuvre. Il s'agit de:

- mise en place des outils, des moyens et des capacités pour la mise en œuvre de la SNPAB;
- responsabilisation de tous les ministères et susciter l'implication et l'engagement de toutes

les couches de la population dans une démarche concertée pour le maintien de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources biologiques;

- mise en place d'un système de surveillance de la mise en œuvre de la SNPAB.
- renforcement de la coopération;
- document d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020.